

Speedex Universal Activator

Coltène/Whaledent AG

Version Num: 4.4

Fiche de Données de Sécurité (Conforme à l'Annexe II de REACH (1907/2006) - Règlement 2020/878)

Date d'émission: 03/07/2024

Date d'impression: 27/11/2024

L.REACH.CHE.FR

SECTION 1 Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit	Speedex Universal Activator
Nom Chimique	N'est pas applicable
Synonymes	Pas Disponible
Formule chimique	N'est pas applicable
Autres moyens d'identification	Pas Disponible

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes	Dispositif médical, à usage dentaire exclusivement Utilisé selon les instructions du fabricant.
Utilisations déconseillées	Aucune utilisation spécifique déconseillée n'est identifiée.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Nom commercial de l'entreprise	Coltène/Whaledent AG
Adresse	Feldwiesenstrasse 20 Altstätten 9450 Switzerland
Téléphone	+41 (71) 75 75 300
Fax	+41 (71) 75 75 301
Site Internet	www.coltene.com
Courriel	msds@coltene.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Association / Organisation	CHEMWATCH REPOSE D'URGENCE (24/7)
Numéro(s) de téléphone d'urgence	+41 44 551 43 62
Autre(s) numéro(s) de téléphone d'urgence	+61 3 9573 3188

Une fois connecté et si le message n'est pas dans votre langue préférée alors s'il vous plaît cadran 07

Una volta collegato, se il messaggio non é nella lingua di preferenza, si prega di digitare 08

Sobald die Verbindung hergestellt und wenn die Nachricht nicht in der gewünschten Sprache dann wählen Sie bitte 10

SECTION 2 Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP] et modifications ^[1]	H226 - Liquides inflammables, catégorie de danger 3, H315 - Corrosif/irritant pour la peau, catégorie de danger 2, H319 - Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie de danger 2, H332 - Toxicité aiguë (par inhalation), catégorie de danger 4, H335 - Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique, catégorie de danger 3, Irritation des voies respiratoires, H371 - Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique, catégorie de danger 2, H373 - Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition répétée, catégorie de danger 2, H413 - Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, catégorie 4
Légende:	1. Classé par Chemwatch; 2. Classification tirée du règlement (UE) no 1272/2008 - Annexe VI

2.2. Éléments d'étiquetage

Speedex Universal Activator

Pictogramme(s) de danger	
Mention d'avertissement	Attention

Déclaration(s) sur les risques

H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H332	Nocif par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H371	Risque présumé d'effets graves pour les organes .
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H413	Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.

Déclaration(s) supplémentaires

N'est pas applicable

Déclarations de Sécurité: Prévention

P210	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P260	Ne pas respirer les brouillards/vapeurs/aérosols.
P271	Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
P240	Mise à la terre et liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.
P241	Utiliser du matériel électrique/de ventilation/d'éclairage/ intrinsèquement sûr antidéflagrant.
P242	Utiliser des outils ne produisant pas d'étincelles.
P243	Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.
P270	Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit.
P273	Éviter le rejet dans l'environnement
P280	Porter des gants de protection, des vêtements de protection, un équipement de protection des yeux et du visage.
P264	Se laver tout le corps extérieur exposé soigneusement après manipulation.

Déclarations de Sécurité: Réponse

P370+P378	En cas d'incendie: Utiliser une mousse résistant à l'alcool ou une mousse de protéines normale pour l'extinction.
P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P308+P311	EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin/ un secouriste
P312	Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.
P337+P313	Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin
P302+P352	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au savon.
P303+P361+P353	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].
P304+P340	EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
P332+P313	En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.
P362+P364	Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Déclarations de Sécurité: Stockage

P403+P235	Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.
P405	Garder sous clef.

Déclarations de Sécurité: Élimination

P501	Éliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux autorisé conformément à toute réglementation locale.
------	---

Le matériel contient Alkyl silicate, di-n-octyltin oxide, dioctyltin dinonanoate.

2.3. Autres dangers

REACH - Art.57-59: Le mélange ne contient pas de substances extrêmement préoccupantes (SVHC) à la date d'impression du SDS.

SECTION 3 Composition/informations sur les composants

3.1.Substances

Voir Composition sur les ingrédients Section 3.2

3.2.Mélanges

1. N° CAS 2.N° EC 3.N° d'index 4.N° REACH	% [poids]	Nom	Classification selon le règlement (CE) n ° 1272/2008 [CLP] et modifications	SCL / Facteur-M	Caractéristiques nanométrique particules
1. 870-08-6 2.212-791-1 3.Pas Disponible 4.Pas Disponible	5-10	<u>di-n-octyltin oxide</u>	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique, catégorie de danger 2; H371 ^[1]	SCL: Pas Disponible Facteur M aigu: N'est pas applicable Facteur M chronique: N'est pas applicable	Pas Disponible
1. 68299-15-0 2.269-595-4 3.Pas Disponible 4.Pas Disponible	5-10	<u>dioctyltin dinonanoate</u>	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique, catégorie de danger 2; H371 ^[1]	SCL: Pas Disponible Facteur M aigu: N'est pas applicable Facteur M chronique: N'est pas applicable	Pas Disponible
1. Pas Disponible 2.Pas Disponible 3.Pas Disponible 4.Pas Disponible	10-25	<u>Alkyl silicate</u>	Liquides inflammables, catégorie de danger 3, Corrosif/irritant pour la peau, catégorie de danger 2, Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie de danger 2, Toxicité aiguë (par inhalation), catégorie de danger 3, Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique, catégorie de danger 3, Irritation des voies respiratoires, Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition répétée, catégorie de danger 2, Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, catégorie 4; H226, H315, H319, H331, H335, H373, H413 ^[1]	SCL: Pas Disponible Facteur M aigu: N'est pas applicable Facteur M chronique: N'est pas applicable	Pas Disponible
Légende:		1. Classé par Chemwatch; 2. Classification tirée du règlement (UE) no 1272/2008 - Annexe VI; 3. Classement établi à partir de C & L; * EU IOELVs disponible; [e] Substance identifiée comme ayant des propriétés de perturbation endocrinienne			

SECTION 4 Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Contact avec les yeux	Si ce produit entre en contact avec les yeux : ▶ Maintenir immédiatement les yeux ouverts et rincer de manière continue avec de l'eau claire. ▶ S'assurer d'une irrigation complète des yeux en gardant les paupières écartées et éloignées du centre des yeux et aussi en soulevant occasionnellement les paupières du haut et du bas. ▶ Si la douleur persiste ou réapparaît, rechercher un avis médical. ▶ En cas de blessures aux yeux, les lentilles de contact ne doivent être retirées que par une personne formée.
Contact avec la peau	Si le produit entre en contact avec la peau: ▶ Retirer immédiatement tous les vêtements contaminés, chaussures incluses. ▶ Laver les zones affectées à grand eau (et avec du savon si disponible). ▶ Rechercher un avis médical en cas d'irritation.
Inhalation	▶ En cas d'inhalation de vapeurs, d'aérosols ou de produits de combustion, déplacer la personne affectée vers un endroit bien aéré. ▶ Coucher le patient sur le sol. Conserver-le au chaud et lui permettre de se reposer.

	▸ Les prothèses telles que les fausses dents, qui pourraient bloquer les voies respiratoires, doivent être retirées si possible avant d'entamer les procédures de premiers soins. ▸ Si disponible, administrer de l'oxygène médical par une personne formée. Si la respiration est faible ou est stoppée, s'assurer que les voies respiratoires sont dégagées et entamer une reanimation, de préférence à l'aide d'un appareil respiratoire autonome à demande de valve, un masque avec ballonnet et valve ou un masque de poche comme appris. Réaliser une RCP si nécessaire. ▸ Transporter sans délai à l'hôpital ou chez un docteur.
Ingestion	▸ Donnez un verre d'eau immédiatement. ▸ Les premiers soins ne sont généralement pas nécessaires. En cas de doute, contactez un centre anti-poisons ou un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Voir la section 11

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter symptomatiquement.

SECTION 5 Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Incompatibilité au feu	Non connu.
------------------------	------------

5.3. Conseils aux pompiers

Lutte Incendie	▸ Appelez les pompiers et indiquez-leur le lieu et la nature du risque. ▸ Mettez un appareil respiratoire et des gants de protection conçus pour lutter contre le feu. ▸ Empêcher, par tous les moyens disponibles, que les déversements ne pénètrent dans les égouts ou les cours d'eau. ▸ Utilisez des procédures de lutte contre l'incendie adaptées à la zone environnante. ▸ NE PAS s'approcher des contenants soupçonnés d'être chauds. ▸ Refroidir les contenants exposés au feu avec de l'eau pulvérisée à partir d'un endroit protégé. ▸ Si cela est sécuritaire, retirez les conteneurs de la trajectoire du feu. ▸ L'équipement devrait être décontaminé minutieusement après son utilisation.
Risque D'Incendie/Explosion	Peut émettre des fumées toxiques. Peut émettre des fumées corrosives.

SECTION 6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Voir l'article 8

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Voir section 12

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Eclaboussures Mineures	▸ Éliminez toutes les sources d'incendie. ▸ Nettoyez tout de suite tous les écoulements. ▸ Évitez de respirer les vapeurs et le contact avec la peau et les yeux. ▸ Contrôlez le contact de votre corps en portant un équipement de protection. ▸ Contenez et absorbez les petites quantités avec de la vermiculite ou tout autre matériel absorbant. ▸ Essuyez. ▸ Ramassez les résidus dans un récipient pour déchets inflammables
Eclaboussures Majeures	▸ Evacuez le personnel. ▸ Appelez les pompiers et donnez-leur le lieu et la nature du risque. ▸ Mettez un appareil respiratoire et des gants de protection. ▸ Évitez par tous les moyens possibles les déversements dans les égouts et canalisations et les cours d'eau. ▸ Si cela n'entraîne pas de danger, stoppez la fuite. ▸ Contenez avec de la vermiculite, du sable ou de la terre. ▸ Ramassez le produit récupérable dans des conteneurs appropriés pour le recyclage. ▸ Neutralisez/désinfectez le résidu. ▸ Ramassez les résidus solides dans un récipient approprié pour les déchets. ▸ Aspergez l'endroit et évitez que cela ne coule dans les tuyaux. ▸ Après les opérations de nettoyage, désinfectez et lavez tous vos vêtements de protection et votre équipement avant de le ranger et de le réutiliser. ▸ Si les tuyaux ou les canalisations sont infectés, avertissez les services d'urgence.

6.4. Référence à d'autres sections

Le conseil sur l'équipement de protection individuel est contenu dans la rubrique 8 de la FDS.

SECTION 7 Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Manipulation Sure	▶ Eviter tout contact personnel, inhalation incluse. ▶ Porter des vêtements de protection en cas de risques d'exposition. ▶ Utiliser dans un lieu bien ventilé. ▶ Prévenir une concentration dans les trous et les creux. ▶ NE PAS entrer dans des espaces confinés avant que l'atmosphère ne soit vérifiée. ▶ NE PAS permettre un contact du produit avec le corps, la nourriture ou des ustensiles de cuisine. ▶ Eviter un contact avec un matériel incompatible. ▶ Durant la manipulation, NE PAS manger, boire ou fumer. ▶ Conserver les containers fermés de manière sûre s'ils sont non utilisés. ▶ Eviter les dommages physiques des containers. ▶ Toujours se laver les mains avec de l'eau et du savon après une manipulation. ▶ Les vêtements de travail doivent être nettoyer séparément. ▶ Blanchir les vêtements contaminés avant une nouvelle utilisation. ▶ Utiliser des conditions de travail appropriées. ▶ Suivre les recommandations de stockage et de manipulation du fabricant. ▶ L'atmosphère doit être régulièrement comparée aux standards établis afin d'assurer que des conditions de travail sûres sont maintenues.
Protection anti- Feu et explosion	Voir Section 5
Autres Données	▶ Stockez-le dans son récipient d'origine. ▶ Maintenez les récipients bien scellés. ▶ Stockez-le dans un endroit frais, sec et bien aéré. ▶ Stockez-le loin de matériels incompatibles et de récipients contenant des aliments. ▶ Protégez les récipients des dégâts matériels et vérifiez régulièrement qu'il n'y ait pas de fuite. ▶ Respectez les conseils de stockage et d'usage du fabricant.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Container adapté	Température de stockage conseillée : 15 - 23 °C ▶ Emballage en polypropylène ou polyéthylène. réservoir en plastique. ▶ Emballage conforme aux règles du fabricant. ▶ Vérifier que tous les containers sont clairement étiquetés et sans fuite.
Incompatibilite de Stockage	Inconnu.
Catégories de danger conformément au règlement (CE) no 2012/18/EU (Seveso III)	P5a : Liquides inflammables, P5b : Liquides inflammables, P5c : Liquides inflammables
Quantité seuil (tonnes) de substances dangereuses visées à l'article 3, paragraphe 10, pour l'application	P5a Exigences de niveau inférieur/supérieur : 10 / 50 P5b Exigences de niveau inférieur/supérieur : 50 / 200 P5c Exigences des niveaux inférieur/supérieur : 5 000/50 000

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Voir section 1.2

SECTION 8 Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Composant	DNELs L'exposition des travailleurs de modèle	PNECs compartiment
di-n-octyltin oxide	Oral 0.002 mg/kg bw/day (Systémique, Chronique) *	Pas Disponible
diocetyltn dinonanoate	cutanée 0.0175 mg/kg bw/day (Systémique, Chronique) inhalation 0.0617 mg/m³ (Systémique, Chronique) cutanée 0.00625 mg/kg bw/day (Systémique, Chronique) * inhalation 0.0109 mg/m³ (Systémique, Chronique) * Oral 0.00625 mg/kg bw/day (Systémique, Chronique) *	Pas Disponible

* Les valeurs pour la population générale

Speedex Universal Activator

Source	Composant	Nom du produit	VME	STEL	pic	Notes
Switzerland Occupational Exposure Limits (German)	di-n-octyltin oxide	Octylzinnverbindungen - einatembarer Staub (Gesamtstaub)	0.02 mg/m3	0.02 mg/m3	Pas Disponible	NIOSH OSHA
Switzerland Occupational Exposure Limits (German)	di-n-octyltin oxide	Staub, einatembar - einatembarer Staub (Gesamtstaub)	10 mg/m3	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible
Switzerland Occupational Exposure Limits (German)	di-n-octyltin oxide	Di-n-Octylzinnverbindungen - einatembarer Staub (Gesamtstaub)	0.02 mg/m3	0.02 mg/m3	Pas Disponible	NIOSH OSHA
Switzerland Occupational Exposure Limits (German)	di-n-octyltin oxide	Zinnverbindungen, organische - einatembarer Staub (Gesamtstaub)	0.1 mg/m3	0.2 mg/m3	Pas Disponible	NIOSH OSHA
Switzerland Occupational Exposure Limits (German)	di-n-octyltin oxide	Octylzinnverbindungen	0.004 ppm	0.004 ppm	Pas Disponible	NIOSH OSHA
Switzerland Occupational Exposure Limits (German)	di-n-octyltin oxide	Di-n-Octylzinnverbindungen	0.004 ppm	0.004 ppm	Pas Disponible	NIOSH OSHA
Switzerland Occupational Exposure Limits (German)	dioctyltin dinonanoate	Zinnverbindungen, organische - einatembarer Staub (Gesamtstaub)	0.1 mg/m3	0.2 mg/m3	Pas Disponible	NIOSH OSHA
Switzerland Occupational Exposure Limits (German)	dioctyltin dinonanoate	Octylzinnverbindungen	0.004 ppm	0.004 ppm	Pas Disponible	NIOSH OSHA
Switzerland Occupational Exposure Limits (German)	dioctyltin dinonanoate	Octylzinnverbindungen - einatembarer Staub (Gesamtstaub)	0.02 mg/m3	0.02 mg/m3	Pas Disponible	NIOSH OSHA
Switzerland Occupational Exposure Limits (German)	dioctyltin dinonanoate	Di-n-Octylzinnverbindungen	0.004 ppm	0.004 ppm	Pas Disponible	NIOSH OSHA
Switzerland Occupational Exposure Limits (German)	dioctyltin dinonanoate	Di-n-Octylzinnverbindungen - einatembarer Staub (Gesamtstaub)	0.02 mg/m3	0.02 mg/m3	Pas Disponible	NIOSH OSHA

Composant	IDLH originale	IDLH révisé
di-n-octyltin oxide	25 mg/m3	Pas Disponible
dioctyltin dinonanoate	25 mg/m3	Pas Disponible
Alkyl silicate	Pas Disponible	Pas Disponible

Banding d'exposition professionnelle

Composant	Note de la bande d'exposition professionnelle	Limite de bande d'exposition professionnelle
Alkyl silicate	E	≤ 0.1 ppm
Notes:	La classification par la bande d'exposition professionnelle est un processus d'attribution aux produits chimiques des catégories spécifiques ou bandes en fonction de la puissance du produit et des conséquences négatives sur la santé associées à l'exposition. Le résultat de ce processus est une bande d'exposition professionnelle (BEP) correspondant à une gamme de concentrations d'exposition qui sont attendues pour protéger la santé des travailleurs.	

DONNÉES SUR LES MATÉRIAUX

Les limites d'exposition pour la 'peau' indiquent que la vapeur et le liquide peuvent être absorbés au travers d'une peau intacte. L'absorption par la peau peut rapidement excéder une exposition à l'inhalation de vapeur. Les symptômes pour une absorption par la peau sont les mêmes que ceux pour une inhalation. Un contact avec les yeux et les muqueuses peut contribuer à une exposition globale et peuvent également invalider le standard d'exposition. Les niveaux de non-observation d'effets négatifs et les niveaux des plus faibles observations d'effets négatifs (NOAEL et LOAEL) basés sur les changements dans les poumons, le cœur, le foie, les reins, le système nerveux central et le système reproductif chez les rongeurs. Une administration orale de composés organostanniques a provoqué une toxicité dans un grand nombre d'organe, de systèmes organiques et les poumons. Le LOAEL pour le bromure triéthyl-étain était de 0,4 mg de triéthyl-étain/kg/jour pour 5 ppm dans l'eau potable. Les LOAEL pour les zones d'organe les plus critiques chez les rats (i.e. la réponse immunitaire et les effets CNS) sont de 0,15 et de 0,23 mg/étain/kg de la masse corporelle/jour. Une expérience avec une ingestion de tri- et diéthyl-étaïns durant le traitement d'infections staphylococcique, d'ostéomyélite, d'anthrax et d'acné a suggéré que les humains réagissent d'une manière similaire à celle des rongeurs, mais que les humains sont plus sensibles à l'étain organique absorbé. Le TLV-TWA recommandé est supposé minimiser le potentiel des effets négatifs sur la fonction immunitaire et le système nerveux central. Un STEL est également recommandé pour minimiser les symptômes aigus tels qu'une irritation des yeux et du système respiratoire, des maux de tête et/ou des nausées. Basé sur une exposition à 0,1 mg/m3, un ouvrier de 70 kg respirant 10m3 d'air/8 heures par journée de travail et supposant une rétention complète de la dose inhalée, devrait recevoir une exposition quotidienne de 14,3 ug d'étain/kg de masse corporelle d'un composé organostannique. Une évaluation de la peau a été recommandée basée sur les données animales et le danger potentiel d'une absorption augmentée due à des dommages de la peau présents chez de nombreux travailleurs exposés.

8.2. Contrôles de l'exposition

8.2.1. Contrôles techniques appropriés	Une ventilation locale d'évacuation est habituellement nécessaire. Si un risque d'exposition existe, il faut porter un respirateur approuvé. Un bon ajustement des vêtements est essentiel pour obtenir une protection adéquate. Un respirateur avec apport d'air peut être nécessaire dans des circonstances spéciales.	
	Un appareil de respiration autonome approuvé (SCBA) peut être nécessaire dans certaines situations.	
	Fournir une ventilation adéquate dans les entrepôts et lieux de stockage. Les contaminants aériens générés sur le lieu de travail possèdent des vitesses "d'échappement" variées qui, à leurs tours, déterminent la "vitesse de capture" de la circulation d'air frais nécessaire pour retirer effectivement le contaminateur.	
Type de Contaminant :		Vitesse de l'air :
Solvant, vapeurs, dégraissage, etc... évaporation depuis réservoir (en plein air).		0.25 à 0.5 m/s (50-100 f/min.)

	Aérosols, fumées provenant d'opérations de remplissage, intermittent remplissage de containers, transferts par convoyeurs à faible vitesse, soudure, emanations de jets, fumées d'acide de revêtements métalliques, décapage (libération à une faible vitesse dans la zone de génération)		0.5-1 m/s (100-200 f/min.)
	jets directs, sprays de peinture dans de petites cabines remplissage, chargement par convoyeurs, poussières de broyeur, écoulement de gas (création active dans la zone de mouvement d'air rapide)		1-2.5 m/s (200-500 f/min.)
	frottements, explosion abrasive, tonnelage, meules à haute vitesse poussières générées (libérées à une forte vitesse initiale dans une zone de mouvement d'air très rapide)		2.5-10 m/s (500-2000 f/min.)
	Dans chaque intervalle, la valeur appropriée dépend de:		
	Valeur basse de l'intervalle		Valeur haute de l'intervalle
	1 : Courants d'air minimums dans la pièce ou favorables à la capture		1 : courants d'air perturbant la pièce
	2 : Contamineurs à faible toxicité ou de valeurs nuisibles seulement.		2 : des contamineurs à forte toxicité
	3 : Intermittent, faible production		3 : Forte production, usage intensif
	4 : Large console ou grande masse d'air en mouvement		4 : Petite console de contrôle uniquement
	Une théorie simple montre que la vélocité de l'air chute rapidement avec une augmentation de la distance à l'ouverture d'un simple conduit d'extraction. La vélocité diminue généralement avec la carré de la distance par rapport au point d'extraction (dans les cas simples). La vitesse de l'air au point d'extraction doit donc être ajustée en relation avec la distance de la source de contamination. La vélocité de l'air au niveau des pales d'extraction, par exemple, doit être au minimum de 1-2 m/s pour l'extraction de solvants générés dans un réservoir distant de 2 mètres du point d'extraction. D'autres considérations mécaniques, qui produisent des déficits de performance de l'appareil d'extraction, rendent essentielles que les vitesses théoriques de l'air soient multipliées par un facteur de 10 ou plus quand les systèmes d'extraction sont installés ou en usage.		
8.2.2. Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle			
Protection des yeux/du visage.	▶ Lunettes de sécurité avec protections latérales ▶ Lunettes chimiques. [AS/NZS 1337.1, EN166 ou équivalent national] ▶ Les lentilles de contact peuvent présenter un danger particulier; les lentilles de contact souples peuvent absorber et concentrer les irritants. Un document de politique écrit, décrivant le port de lentilles ou les restrictions d'utilisation, doit être créé pour chaque lieu de travail ou tâche. Cela devrait inclure un examen de l'absorption et de l'adsorption de la lentille pour la classe de produits chimiques utilisés et un compte rendu de l'expérience des blessures. Le personnel médical et les secouristes devraient être formés à leur élimination et un équipement approprié devrait être facilement disponible. En cas d'exposition à des produits chimiques, commencer immédiatement l'irrigation des yeux et retirer les lentilles de contact dès que possible. Les lentilles doivent être retirées dès les premiers signes de rougeur ou d'irritation des yeux - les lentilles ne doivent être retirées dans un environnement propre qu'après que les travailleurs se sont soigneusement lavés les mains. [Bulletin de renseignement actuel CDC NIOSH 59].		
Protection de la peau	Voir protection Main ci-dessous		
Protection des mains / pieds	Porter des gants de protection contre les produits chimiques, par exemple en PVC. Porter des chaussures de sécurité ou des bottes en plastique.		
Protection corporelle	Voir Autre protection ci-dessous		
Autres protections	▶ Tenue complète. ▶ Tablier en P.V.C. ▶ Crème protectrice. ▶ Crème nettoyante pour la peau. ▶ Unité de lavement des yeux.		

Protection respiratoire

Filtre de type A-P de capacité suffisante (AS / NZS 1716 et 1715, EN 143:2000 et 149:2001, ANSI Z88 ou équivalent national)

Dans le cas où la concentration en gaz/particules en suspension dans la zone respirable approche ou excède "le standard d'exposition" (ou SE), une protection respiratoire est requise.

Le degrés de protection varie avec le type de couverture du masque et la classe du filtre ; la nature de la protection varie en fonction du type de filtre.

Facteur de protection	Demi-masque respiratoire	Respirateur intégral	Masque à adduction d'air
10 x ES	A-AUS P2	-	A-PAPR-AUS P2
50 x ES	-	A-AUS P2	-
100 x ES	-	A-2 P2	A-PAPR-2 P2 ^

^ - Intégral

8.2.3. Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Voir section 12

SECTION 9 Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	vert		
État Physique	Colle non Slump	Densité relative (l'eau = 1)	1.1
Odeur	Pas Disponible	Coefficient de partition n-octanol / eau	Pas Disponible
Seuil pour les odeurs	Pas Disponible	Température d'auto-allumage (°C)	Pas Disponible
pH (comme fourni)	Pas Disponible	Température de décomposition	Pas Disponible
Point de fusion / point de congélation (° C)	Pas Disponible	Viscosité (cSt)	Pas Disponible
Point d'ébullition initial et plage d'ébullition (° C)	>150	Poids Moléculaire (g/mol)	Pas Disponible
Point d'éclair (°C)	Pas Disponible	goût	Pas Disponible
Taux d'évaporation	Pas Disponible	Propriétés explosives	Pas Disponible
Inflammabilité	Pas Disponible	Propriétés oxydantes	Pas Disponible
Limite supérieure d'explosivité	Pas Disponible	La tension de surface (dyn/cm or mN/m)	Pas Disponible
Limite inférieure d'explosivité (LIE)	Pas Disponible	Composé volatile (%vol)	Pas Disponible
Pression de vapeur (kPa)	Pas Disponible	Groupe du Gaz	Pas Disponible
Hydrosolubilité	Non miscible	pH en solution (1%)	Pas Disponible
Densité de vapeur (Air = 1)	Pas Disponible	Composés organiques volatils g/L	Pas Disponible
Chaleur de Combustion (kJ/g)	Pas Disponible	Distance d'Allumage (cm)	Pas Disponible
Hauteur de la Flamme (cm)	Pas Disponible	Durée de la Flamme (s)	Pas Disponible
Temps d'Ignition Équivalent en Espace Clos (s/m3)	Pas Disponible	Densité de Déflagration d'Ignition en Espace Clos (g/m3)	Pas Disponible
nanométrique Solubilité	Pas Disponible	Caractéristiques nanométrique particules	Pas Disponible
La taille des particules	Pas Disponible		

9.2. Autres informations

Pas Disponible

SECTION 10 Stabilité et réactivité

10.1.Réactivité	Voir section 7.2
10.2. Stabilité chimique	Le produit est considéré comme stable et une polymérisation dangereuse ne se produira pas
10.3. Possibilité de réactions dangereuses	Voir section 7.2
10.4. Conditions à éviter	Voir section 7.2
10.5. Matières incompatibles	Voir section 7.2
10.6. Produits de décomposition dangereux	Voir section 5.3

SECTION 11 Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Inhalé	Le produit à la capacité de provoquer une irritation respiratoire chez certaines personnes. Les réponses du corps à une telle irritation peuvent causer d'autres dommages aux poumons.
Ingestion	Le produit n'est pas connu pour produire des effets négatifs sur la santé suite à son ingestion (tel que classifié dans les directives CE utilisant des animaux). Néanmoins, les effets négatifs systématiques sont apparus suivant l'exposition d'animaux à au moins une autre manière et une bonne hygiène nécessite que les expositions soient maintenues à un minimum.
Contact avec la peau	Ce produit à la capacité de provoquer une inflammation au contact de la peau chez certaines personnes. Le produit peut accentuer toute condition dermite pré-existante. Le coupures ouvertes, une peau irritée ou abrasive ne devrait pas être exposé à ce produit.

Speedex Universal Activator

	Une entrée dans le système sanguin, via par exemple, des coupures, des abrasions ou des lésions, peut produire des blessures systémiques avec des effets nocifs. Examiner les peau avant l'utilisation du produit et s'assurer que les dommages externes sont correctement protégés.	
Yeux	Le produit à la capacité de provoquer une irritation des yeux et des dommages chez certaines personnes.	
Chronique	Une exposition professionnelle répétée ou prolongée est susceptible de produire des effets cumulatifs sur la santé impliquant des organes ou des systèmes biochimiques.	
	Une exposition de longue durée à des irritants respiratoires peut entraîner des maladies des voies respiratoires impliquant des difficultés à respirer et des problèmes affectant d'autres parties du corps.	
Speedex Universal Activator	TOXICITÉ	IRRITATION
	Pas Disponible	Pas Disponible
di-n-octyltin oxide	TOXICITÉ	IRRITATION
	Oral(Rat) LD50; 2500 mg/kg ^[2]	Peau: aucun effet nocif observé (non irritant) ^[1] Yeux: aucun effet nocif observé (non irritant) ^[1]
dioctyltin dinonanoate	TOXICITÉ	IRRITATION
	Dermique (rat) LD50: >=2000 mg/kg ^[1] Oral(Rat) LD50; >2000 mg/kg ^[1]	Peau: aucun effet nocif observé (non irritant) ^[1] Yeux: aucun effet nocif observé (non irritant) ^[1]
Alkyl silicate	TOXICITÉ	IRRITATION
	Pas Disponible	Pas Disponible
Légende:	1 Valeur obtenue substances Europe de l'ECHA enregistrés de -- Toxicité aiguë 2 Valeur obtenue à partir de la fiche signalétique du fabricant, sauf les données spécifiées soient extraites du RTECS - Registre des effets toxiques des substances chimiques	

dioctyltin dinonanoate	Pour les acides gras aliphatiques (et les sels) Aiguë par voie orale (gavage) Toxicité: Les valeurs de DL50 par voie orale aiguës chez les rats à la fois étaient supérieures à> 2000 mg / kg de poids corporel Les signes cliniques étaient généralement associés à un mauvais état après l'administration de doses élevées (salivation, diarrhée, coloration, horripilation et léthargie) .Il avait pas d'effets défavorables sur le corps poids dans une étude dans certaines études, substance d'essai en excès et / ou une irritation dans le tractus gastro-intestinal a été observée à la nécropsie. potentiel de la peau et une irritation des yeux, avec quelques exceptions indiquées, est la longueur de la chaîne dépendante et diminue avec l'augmentation de la longueur de la chaîne Selon plusieurs régimes de test OCDE les études d'irritation de la peau des animaux indiquent que les acides aliphatiques C6-10 sont fortement irritants ou corrosifs, tandis que l'acide aliphatique C12 est irritant, et les ne sont pas irritants généralement acides aliphatiques C14-22 ou légèrement irritant. Les études d'irritation de la peau humaine en utilisant des expositions plus réalistes (30 minutes, 1 heure ou 24 heures) indiquent que les acides aliphatiques ont suffisante, bonne ou très bonne compatibilité avec la peau. Les études d'irritation des yeux des animaux indiquent que parmi les acides aliphatiques, les acides aliphatiques C8-12 sont irritants pour les yeux alors que les C14-22 acides aliphatiques ne sont pas irritants. potentiel d'irritation des yeux des sels d'ammonium ne suit pas la dépendance de la longueur de la chaîne; les sels d'ammonium C18 sont corrosifs pour les yeux. absorption par voie cutanée: La pénétration in vitro de C10, C12, C14, C16 et C18 des acides gras (comme les solutions de sel de sodium) à travers la peau de rat diminue avec l'augmentation de longueur de chaîne. À 86,73 ug C16 / cm2 et 91,84 ug C18 / cm2, d'environ 0,23% et moins de 0,1% des solutions de savon C16 et C18 est absorbé après 24 h d'exposition, respectivement. Sensibilisation: Aucune donnée de sensibilisation ont été localisés. Répéter la toxicité dose: Dose répétée exposition par voie orale (gavage ou alimentation) aux acides aliphatiques n'a pas entraîné de toxicité systémique avec NOAEL supérieure à la dose limite de 1000 mg / kg de poids corporel. . Mutagénicité Les acides aliphatiques ne semblent pas être mutagène ou clastogène in vitro ou in vivo carcinogénicité Aucune donnée n'a été localisés pour la cancérogénicité des acides gras aliphatiques. Toxicité pour la reproduction Aucun effet sur la fertilité ou sur les organes reproducteurs ou de développement ont été observés effets dans les études sur les acides aliphatiques et les NOAEL correspondent à la dose maximale testée. Le poids de la preuve soutient le manque de potentiel de toxicité pour la reproduction et le développement de la catégorie des acides aliphatiques. Étant donné le grand nombre de substances dans cette catégorie, leur structure chimique étroitement liés, l'évolution attendue des propriétés physico-chimiques, et la similitude des propriétés toxicocinétiques, les deux extrémités de mammifères et aquatiques ont été remplis à l'aide de lecture à travers l'analogie structural le plus proche, et en sélectionnant les plus niveau de l'effet conservateur de substance de support. Les relations structure-activité ne sont pas évidents pour la endpoints. That de toxicité pour les mammifères est, la faible toxicité pour les mammifères de cette catégorie de substances limite la capacité de discerner les effets structurels sur l'activité biologique. Quoiqu'il en soit, l'analogie structurel le plus proche avec la plus grande valeur de l'effet conservateur a été sélectionné pour la lecture à travers. Irritation est observée pour des longueurs de chaîne allant jusqu'à un seuil de coupure » à ou près de 12 atomes de carbone). Métabolisme: Les acides aliphatiques partagent une voie de dégradation commune dans laquelle ils sont métabolisés en acétyl-CoA ou d'autres métabolites clés dans tous les systèmes vivants. voies biologiques communes entraînent des produits de dégradation structurellement similaires, et sont, ainsi que les propriétés physico-chimiques, responsables de comportement environnemental similaires et des profils de risque essentiellement identiques en ce qui concerne la santé humaine. Les différences dans le métabolisme ou la biodégradabilité des composés à chaîne carbone numérotés pairs et impairs ou des composés saturés / insaturés ne sont pas attendus; -même et des composés à chaîne carbonée impaire, et les composés saturés et insaturés sont d'origine naturelle et sont censés être métabolisé et biodégradé de la même manière. Les formes de sels acides et alcalins de l'acide aliphatique homologue devraient avoir de nombreuses propriétés physico-chimiques et toxicologiques similaires quand ils deviennent biodisponible; Par conséquent, les données lues dans est utilisé pour les cas où des données sont disponibles pour la forme acide, mais pas le sel, et vice versa. Dans le tractus gastro-intestinal, les acides et les bases sont absorbés dans la forme non dissociée (de non-ionisée) par simple diffusion ou par diffusion facilitée. Il est prévu que les deux acides et leurs sels seront présents dans (ou converti) la forme acide dans l'estomac. Cela signifie que à la fois l'acide aliphatique ou un sel d'acide
------------------------	--

Speedex Universal Activator

	aliphatique, les mêmes composés entrent finalement l'intestin grêle, où l'équilibre, à la suite d'une augmentation du pH, se déplacera en direction de dissociation (forme ionisée). Par conséquent, la situation sera similaire pour les composés provenant d'acides et donc pas de différences dans l'absorption sont prévues Notez que la saturation ou le niveau est insaturations pas un facteur dans la toxicité de ces substances et ne sont pas un élément essentiel de la lecture à travers processus .. toxicocinétique: Le chiffre d'affaires des agents tensio-actifs [14C] chez le rat a montré qu'il n'y avait pas de différence significative dans le taux ou voie d'excrétion de 14C donnée par l'administration intrapéritonéale ou sous-cutanée. La principale voie d'excrétion était comme 14CO2 dans l'air expiré à 6 h après l'administration. La matière restante a été incorporé dans le corps. les chaînes d'acides gras plus longs sont plus facilement incorporés à des chaînes plus courtes. A ca. 1,55 et 1,64 mg / kg de poids corporel, 71% du C16: 0 et 56% du C18: 0 a été incorporée et 21% et 38% a été excrétée sous forme de 14CO2, respectivement. Glycidyl esters gras acides (SGE), l'un des principaux contaminants des huiles traitées, sont principalement formées lors de l'étape de désodorisation dans le procédé de raffinage d'huiles comestibles et se produisent donc dans la quasi-totalité des huiles comestibles raffinées. Sont des agents cancérigènes potentiels GE, en raison du fait qu'ils hydrolysent facilement dans la forme libre glycidol dans le tractus gastro-intestinal, qui a été trouvé pour induire des tumeurs dans divers tissus de rat. Par conséquent, des efforts importants ont été consacrés à inhiber et éliminer la formation de GE GE contiennent un groupe époxyde terminal commun, mais présentent des compositions d'acides gras différents. Cette classe de composés a été rapporté dans les huiles comestibles après surestimation de 3-monochloropropane-1,2-diol (3-MCPD) des esters d'acides gras analysés par une méthode indirecte, les esters de 3-MCPD ont été étudiés en tant que contaminants de transformation des aliments et sont trouvés dans divers types d'aliments et ingrédients alimentaires, en particulier dans les huiles alimentaires raffinées. 3-monochloropropane-1,2-diol (3-MCPD) et de 2-monochloropropane-1,3-diol (2-MCPD) sont des dérivés chlorés de glycérol (1,2,3-propanetriol). 3- et 2-MCPD et leurs esters d'acides gras sont parmi les chloropropanols non volatiles, le glycidol est associée à la formation et à la décomposition de l'acide 3- et 2-MCPD. Il forme des monoesters d'acides gras (GE) lors du raffinage des huiles végétales. Chloropropanols sont formées dans HVP au cours de l'étape d'hydrolyse à médiation par l'acide chlorhydrique du procédé de fabrication. Dans la production alimentaire, chloropropanols forment à partir de la réaction du chlorure endogène ou ajoutée avec le glycérol ou acylglycérol. Bien que les effets nocifs sur les humains et les animaux ne sont pas démontrés, les hydrolysats correspondants, 3-MCPD et glycidol, ont été identifiés comme cancérigènes génotoxiques rongeurs, entraînant finalement la formation de tumeurs rénales (3-MCPD) et des tumeurs à d'autres sites de tissus (glycidol). Par conséquent, le 3-MCPD et glycidol ont été classés comme « « cancérigènes possibles de l'homme » » (groupe 2B) et « probablement cancérigènes pour l'homme » (groupe 2A), respectivement, par l'Agence internationale pour la recherche sur le cancer (CIRC). Les huiles à base diacylglycérade (DAG) produites par une entreprise ont été bannis du marché mondial en raison de « niveaux élevés » de Ges. Plusieurs rapports ont également suggéré qu'un processus de transformation bidirectionnelle peut se produire non seulement entre glycidol et 3-MCPD mais aussi leurs formes estérifiées en présence d'ions chlorure. Le taux de transformation de glycidol à 3-MCPD est supérieure à celle de 3-MCPD de glycidol dans des conditions acides en présence d'ions chlorure. Les précurseurs de GE à des huiles raffinées ont été identifiées comme acylglycérols partielles, qui est, DAG et monoacylglycérades (MAGs); Toutefois, si elles proviennent aussi de Triglycérides (TAGs) est encore un sujet de débats controversés. Plusieurs auteurs ont noté que pures TAGs ont été stables pendant le traitement thermique (par exemple 235 ° C) pendant 3 h et ne sont donc pas impliqués dans la formation de Ges. Cependant, les résultats expérimentaux ont montré que de petites quantités de GE sont présents dans un modèle d'huile soumis à un traitement thermique consistant à près de 100% TAGs. La formation de GE de TAGs peut être attribuée à la pyrolyse de TAGs à DAG et Mags. En revanche, les esters de 3-MCPD dans les huiles raffinées peuvent être obtenus à partir de TAG. À l'heure actuelle, le mécanisme pour la formation d'intermédiaires GE et la relation entre les GE et les esters de 3-MCPD sont encore inconnus. Aucune donnée toxicologique aiguë significative n'a été identifiée lors de la recherche bibliographique.
Speedex Universal Activator & di-n-octyltin oxide & dioctyltin dinonanoate	Des symptômes de type asthmatique peuvent persister pendant des mois, voire des années, après la fin de l'exposition à la substance. Cela peut être dû à un état non allergique connu sous le nom de syndrome de dysfonctionnement réactif des voies aériennes (syndrome de Brooks) qui peut survenir à la suite d'une exposition à des niveaux élevés de composé très irritant. Les principaux critères de diagnostic du syndrome de Brooks comprennent l'absence de maladie respiratoire antérieure, chez un individu non atopique, avec apparition soudaine de symptômes persistants de type asthmatique dans les minutes ou les heures suivant une exposition documentée à l'irritant. Un schéma de flux d'air réversible, sur spirométrie, avec la présence d'une hyperréactivité bronchique modérée à sévère sur le test de provocation à la méthacholine et l'absence d'inflammation lymphocytaire minimale, sans éosinophilie, ont également été inclus dans les critères de diagnostic du syndrome de Brooks. Le syndrome de Brooks (ou l'asthme) à la suite d'une inhalation irritante est un trouble peu fréquent dont les taux sont liés à la concentration et à la durée de l'exposition à la substance irritante. La bronchite industrielle, en revanche, est un trouble qui survient à la suite d'une exposition due à de fortes concentrations de substance irritante (souvent de nature particulière) et qui est complètement réversible après la fin de l'exposition. Ce trouble est caractérisé par une dyspnée, une toux et une production de mucus.

toxicité aiguë	✓	Cancérogénicité	✗
Irritation / corrosion	✓	reproducteur	✗
Lésions oculaires graves / irritation	✓	STOT - exposition unique	✓
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	✗	STOT - exposition répétée	✓
Mutagénéité	✗	risque d'aspiration	✗

Légende: ✗ – Les données pas disponibles ou ne remplit pas les critères de classification
✓ – Données nécessaires à la classification disponible

11.2 Informations sur les autres dangers

11.2.1. Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucune preuve de propriétés perturbatrices endocriniennes n'a été trouvée dans la littérature actuelle.

11.2.2. Autres informations

Voir La Section 11.1

SECTION 12 Informations écologiques

12.1. Toxicité

Speedex Universal Activator	ENDPOINT	Durée de l'essai (heures)	espèce	Valeur	source
	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible
di-n-octyltin oxide	ENDPOINT	Durée de l'essai (heures)	espèce	Valeur	source
	EC50	72h	Les algues ou d'autres plantes aquatiques	>0.002mg/l	2
	EC50	48h	crustacés	>0.21mg/l	2
	NOEC(ECx)	24h	crustacés	0.001mg/l	2
	LC50	96h	Poisson	>0.09mg/l	2
dioctyltin dinonanoate	ENDPOINT	Durée de l'essai (heures)	espèce	Valeur	source
	EC50	96h	Les algues ou d'autres plantes aquatiques	89mg/l	2
	EC50	72h	Les algues ou d'autres plantes aquatiques	0.17mg/l	2
	EC10(ECx)	72h	Les algues ou d'autres plantes aquatiques	>0.014mg/L	2
	LC50	96h	Poisson	>5.8mg/l	2
	EC50	48h	crustacés	0.17mg/l	2
Alkyl silicate	ENDPOINT	Durée de l'essai (heures)	espèce	Valeur	source
	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible
Légende:	Extrait de 1. Donnees de toxicite de IUCLID 2. Substances enregistrees par ECHA en Europe - informations ecotoxicologiques - Toxicite aquatique 4. Base de donnees ECOTOX de l'Agence de protection de l'environnement (EPA) des Etats-Unis- Donnees de toxicite aquatique 5. Donnees d'evaluation des risques aquatiques ECETOC 6. NITE (Japon) - Donnees de bioconcentration 7. METI (Japon) - Donnees de bioconcentration				

Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

NE PAS PERMETTRE au produit d'entrer en contact avec les eaux de surface ou les zones intertidales en-dessous de la moyenne de la marque supérieure. Ne pas contaminer l'eau durant le nettoyage ou l'élimination de l'équipement de nettoyage.

Les déchets résultants de l'utilisation du produit doivent être éliminés sur un ou des sites approuvés.

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

12.2. Persistance et dégradabilité

Composant	Persistance: Eau/Sol	Persistance: l'air
di-n-octyltin oxide	HAUT	HAUT

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Composant	Bioaccumulation
di-n-octyltin oxide	BAS (BCF = 100)
dioctyltin dinonanoate	BAS (LogKOW = 12.16)

12.4. Mobilité dans le sol

Composant	Mobilité
di-n-octyltin oxide	BAS (Log KOC = 202700)

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

	P	B	T
Des données disponibles	non disponible	non disponible	non disponible
PBT	✗	✗	✗
vPvB	✗	✗	✗
Critères PBT remplis?	non		
vPvB	non		

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucune preuve de propriétés perturbatrices endocriniennes n'a été trouvée dans la littérature actuelle.

12.7. Autres effets néfastes

Aucune preuve de propriétés d'épuisement de l'ozone n'a été trouvée dans la littérature actuelle.

SECTION 13 Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Élimination du produit / emballage	Éliminer les déchets conformément à la législation en vigueur.Des réglementations spécifiques à chaque payspeuvent s'appliquer. Ce produit peut être éliminé avec lesordures ménagères conformément aux règlements officielsen contact avec des entreprises agréées en charge de l'éliminationde déchets et des autorités compétentes. (Ne jeterque les emballages totalement vides.)
Options de traitement des déchets	Pas Disponible
Options d'élimination par les égouts	Pas Disponible

SECTION 14 Informations relatives au transport

Etiquettes nécessaires

Polluant marin	aucun
----------------	-------

Transport terrestre (ADR): NON REGLEMENTE PAR LE CODE DES TRANSPORTS CONCERNANT LES MARCHANDISES DANGEREUSES

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification	N'est pas applicable	
14.2. Nom d'expédition des Nations unies	N'est pas applicable	
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	classe	N'est pas applicable
	Danger subsidiaire	N'est pas applicable
14.4. Groupe d'emballage	N'est pas applicable	
14.5. Dangers pour l'environnement	N'est pas applicable	
14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Identification du risque (Kemler)	N'est pas applicable
	Code de classification	N'est pas applicable
	Etiquette de danger	N'est pas applicable
	Dispositions particulières	N'est pas applicable
	quantité limitée	N'est pas applicable
	Code tunnel de restriction	N'est pas applicable

Transport aérien (ICAO-IATA / DGR): NON REGLEMENTE PAR LE CODE DES TRANSPORTS CONCERNANT LES MARCHANDISES DANGEREUSES

14.1. Numéro ONU	N'est pas applicable	
14.2. Nom d'expédition des Nations unies	N'est pas applicable	
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	Classe ICAO/IATA	N'est pas applicable
	ICAO / IATA Danger subsidiaire	N'est pas applicable
	Code ERG	N'est pas applicable
14.4. Groupe d'emballage	N'est pas applicable	
14.5. Dangers pour l'environnement	N'est pas applicable	
14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Dispositions particulières	N'est pas applicable
	Instructions d'emballage pour cargo uniquement	N'est pas applicable

Speedex Universal Activator

	Maximum Qté / Paquet pour cargo uniquement	N'est pas applicable
	Instructions d'emballage pour cargo et vaisseaux passagers	N'est pas applicable
	Quantité maximale Passager et Cargo / Paquet	N'est pas applicable
	Qté de paquets limités dans avion passager et de cargaison	N'est pas applicable
	Quantité Limitée Quantité maximale Passager et Cargo / Paquet	N'est pas applicable

Transport maritime (IMDG-Code / GGVSee): NON REGLEMENTE PAR LE CODE DES TRANSPORTS CONCERNANT LES MARCHANDISES DANGEREUSES

14.1. Numéro ONU	N'est pas applicable	
14.2. Nom d'expédition des Nations unies	N'est pas applicable	
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	Classe IMDG	N'est pas applicable
	IMDG Danger subsidiaire	N'est pas applicable
14.4. Groupe d'emballage	N'est pas applicable	
14.5 Dangers pour l'environnement	N'est pas applicable	
14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	N° EMS	N'est pas applicable
	Dispositions particulières	N'est pas applicable
	Quantités limitées	N'est pas applicable

Le transport fluvial (ADN): NON REGLEMENTE PAR LE CODE DES TRANSPORTS CONCERNANT LES MARCHANDISES DANGEREUSES

14.1. Numéro ONU	N'est pas applicable	
14.2. Nom d'expédition des Nations unies	N'est pas applicable	
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	N'est pas applicable	N'est pas applicable
14.4. Groupe d'emballage	N'est pas applicable	
14.5. Dangers pour l'environnement	N'est pas applicable	
14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Code de classification	N'est pas applicable
	Dispositions particulières	N'est pas applicable
	Quantités Limitées	N'est pas applicable
	Équipement requis	N'est pas applicable
	Feu cônes nombre	N'est pas applicable

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

14.7.1. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

N'est pas applicable

14.7.2. Transport en vrac conformément à l'annexe V et MARPOL Code IMSBC

Nom du produit	Grouper
di-n-octyltin oxide	Pas Disponible
dioctyltin dinonanoate	Pas Disponible
Alkyl silicate	Pas Disponible

14.7.3. Transport en vrac conformément aux dispositions du Code IGC

Nom du produit	Type de navire
di-n-octyltin oxide	Pas Disponible
dioctyltin dinonanoate	Pas Disponible
Alkyl silicate	Pas Disponible

Speedex Universal Activator

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

di-n-octyltin oxide Est disponible dans les textes réglementaires suivants

Chemical Footprint Project - Chemicals of High Concern List

EU European Chemicals Agency (ECHA) Community Rolling Action Plan (CoRAP) List of Substances

Europe EC Inventory

Europe European Customs Inventory of Chemical Substances- ECICS

European Union - European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances (EINECS)

International WHO List of Proposed Occupational Exposure Limit (OEL) Values for Manufactured Nanomaterials (MNMS)

Switzerland Occupational Exposure Limits (German)

dioctyltin dinonanoate Est disponible dans les textes réglementaires suivants

Chemical Footprint Project - Chemicals of High Concern List

Europe EC Inventory

European Union - European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances (EINECS)

Switzerland Occupational Exposure Limits (German)

Alkyl silicate Est disponible dans les textes réglementaires suivants

N'est pas applicable

Informations Réglementaires Supplémentaires

N'est pas applicable

Cette fiche de données de sécurité est conforme à la législation européenne suivante et de ses adaptations - dans la mesure applicable - : les directives 98/24 / CE, - 92/85 / CEE, - 94/33 / CE, - 2008/98 / CE, - 2010/75 / UE; Règlement (UE) 2020/878; Règlement (CE) n ° 1272/2008 mis à jour par ATPs.

Informations Selon 2012/18 / UE (SEVESO III):

Seveso Catégorie	P5a, P5b, P5c
------------------	---------------

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée par le fournisseur pour la substance ou le mélange.

État de l'inventaire national

Inventaire national	Statut
Australie - AIC / Australie non-utilisation industrielle	Oui
Canada - DSL	Oui
Canada - NDSL	Non (di-n-octyltin oxide; dioctyltin dinonanoate)
Chine - IECSC	Oui
Europe - EINEC / ELINCS / NLP	Oui
Japon - ENCS	Oui
Corée - KECI	Oui
Nouvelle-Zélande - NZIoC	Oui
Philippines - PICCS	Oui
É.-U.A. - TSCA	Toutes les substances chimiques de ce produit ont été désignées comme 'Actives' dans l'inventaire TSCA
Taiwan - TCSI	Oui
Mexique - INSQ	Non (di-n-octyltin oxide; dioctyltin dinonanoate)
Vietnam - NCI	Oui
Russie - FBEPH	Non (dioctyltin dinonanoate)
Légende:	Oui = Tous les ingrédients figurent dans l'inventaire Non = Un ou plusieurs des ingrédients répertoriés dans le CAS ne figurent pas dans l'inventaire. Ces ingrédients peuvent être exemptés ou devront être enregistrés.

SECTION 16 Autres informations

date de révision	03/07/2024
date initiale	12/01/2022

Codes pleine de risques de texte et de danger

H331	Toxique par inhalation.
------	-------------------------

Résumé de la version SDS

Version	Date de mise à jour	Sections mises à jour
3.4	03/07/2024	Identification des dangers - Classification, Mesures de lutte contre l'incendie - Pompier (média d'extinction), Mesures de lutte contre l'incendie - Pompier (incendie / risque d'explosion), Composition/informations sur les composants - Ingrédients, Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle - Déversement (mineur), Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise - Utilisation

autres informations

La classification de la préparation et de ses composants individuels est basée sur des sources officielles et faisant autorité, ainsi que sur un examen indépendant par le comité de classification de Chemwatch en utilisant des références bibliographiques disponibles.

La fiche de données de sécurité (SDS) est un outil de communication des dangers et doit être utilisée pour aider à l'évaluation des risques. De nombreux facteurs déterminent si les dangers signalés représentent des risques sur le lieu de travail ou dans d'autres environnements. Les risques peuvent être déterminés en fonction des scénarios d'exposition. L'échelle d'utilisation, la fréquence d'utilisation et les contrôles techniques actuels ou disponibles doivent être pris en compte. Pour des conseils détaillés sur les équipements de protection individuels, se référer aux standards CEN de l'UE suivants :

EN 166 - Protection individuelle des yeux

EN 340 - Vêtements de protection

EN 374 - Gants de protection contre les produits chimiques et les micro-organismes.

EN 13832 - Protection des chaussures contre les produits chimiques

EN 133 - Protection individuelle pour la respiration

Définitions et abréviations

- PC—TWA: Concentration admissible - Moyenne pondérée dans le temps
- PC—STEL: Concentration admissible - Limite d'exposition à court terme
- IARC: Centre international de recherche sur le cancer
- ACGIH: Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux
- STEL: Limite d'exposition à court terme
- TEEL: Limite d'exposition d'urgence temporaire.
- IDLH: Concentrations immédiatement dangereuses pour la vie ou la santé
- ES: Norme d'exposition
- OSF: Facteur de sécurité contre les odeurs
- NOAEL: Niveau sans effet indésirable observé
- LOAEL: Niveau le plus bas d'effets indésirables observés
- TLV: valeur limite du seuil
- LOD: Limite de détection
- OTV: Valeur seuil de l'odeur
- BCF: Facteurs de bioconcentration
- BEI: Indice d'exposition biologique
- DNEL: Niveau sans effet dérivé
- PNEC: Concentration prédite sans effet
- MARPOL: Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires
- IMSBC: Code maritime international des cargaisons solides en vrac
- IGC: Code international des navires transportant des gaz liquéfiés
- IBC: Code international des produits chimiques en vrac

- AIIC: Inventaire australien des produits chimiques industriels
- DSL: Liste des substances domestiques
- NDSL: Liste des substances non domestiques
- IECSC: Inventaire des substances chimiques existantes en Chine
- EINECS: Inventaire Européen des Substances Chimiques Commerciales Existantes
- ELINCS: Liste Européenne des Substances Chimiques Notifiées
- NLP: Non plus des polymères
- ENCS: Inventaire des substances chimiques existantes et nouvelles
- KECI: Inventaire coréen des produits chimiques existants
- NZIoC: Inventaire des produits chimiques de la Nouvelle-Zélande
- PICCS: Inventaire philippin des produits et substances chimiques
- TSCA: loi sur le contrôle des substances toxiques
- TCSI: Inventaire des substances chimiques de Taïwan
- INSQ: Inventaire national des substances chimiques
- NCI: Inventaire national des produits chimiques
- FBEPH: Registre russe des substances chimiques et biologiques potentiellement dangereuses

Classification et procédure utilisée pour dériver la classification des mélanges selon le règlement (EC) 1272/2008 [CLP]

Classification selon le règlement (CE) n ° 1272/2008 [CLP] et modifications	Procédure de classification
Liquides inflammables, catégorie de danger 3, H226	Jugement d'expert

Classification selon le règlement (CE) n ° 1272/2008 [CLP] et modifications	Procédure de classification
Corrosif/irritant pour la peau, catégorie de danger 2, H315	Jugement d'expert
Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie de danger 2, H319	Jugement d'expert
Toxicité aiguë (par inhalation), catégorie de danger 4, H332	Jugement d'expert
Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique, catégorie de danger 3, Irritation des voies respiratoires, H335	Jugement d'expert
Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique, catégorie de danger 2, H371	Jugement d'expert
Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition répétée, catégorie de danger 2, H373	Méthode de calcul
Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, catégorie 4, H413	Méthode de calcul

Alimenté par AuthorITe, de Chemwatch.

Speedex putty

Coltène/Whaledent AG

Version Num: 2.2

Fiche de Données de Sécurité (Conforme à l'Annexe II de REACH (1907/2006) - Règlement 2020/878)

Date d'émission: 16/08/2023

Date d'impression: 27/11/2024

L.REACH.CHE.FR

SECTION 1 Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit	Speedex putty
Nom Chimique	N'est pas applicable
Synonymes	Pas Disponible
Formule chimique	N'est pas applicable
Autres moyens d'identification	Pas Disponible

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes	Dispositif médical, à usage dentaire exclusivement Utilisé selon les instructions du fabricant.
Utilisations déconseillées	Aucune utilisation spécifique déconseillée n'est identifiée.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Nom commercial de l'entreprise	Coltène/Whaledent AG
Adresse	Feldwiesenstrasse 20 Altstätten 9450 Switzerland
Téléphone	+41 (71) 75 75 300
Fax	+41 (71) 75 75 301
Site Internet	www.coltene.com
Courriel	msds@coltene.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Association / Organisation	CHEMWATCH REPONSE D'URGENCE (24/7)
Numéro(s) de téléphone d'urgence	+41 44 551 43 62
Autre(s) numéro(s) de téléphone d'urgence	+61 3 9573 3188

Une fois connecté et si le message n'est pas dans votre langue préférée alors s'il vous plaît cadran 07

Una volta collegato, se il messaggio non é nella lingua di preferenza, si prega di digitare 08

Sobald die Verbindung hergestellt und wenn die Nachricht nicht in der gewünschten Sprache dann wählen Sie bitte 10

SECTION 2 Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP] et modifications [1]	H412 - Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, catégorie 3
Légende:	1. Classé par Chemwatch; 2. Classification tirée du règlement (UE) no 1272/2008 - Annexe VI

2.2. Éléments d'étiquetage

Pictogramme(s) de danger	N'est pas applicable
--------------------------	----------------------

Mention d'avertissement	N'est pas applicable
-------------------------	----------------------

Déclaration(s) sur les risques

H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
------	--

Déclaration(s) supplémentaires

N'est pas applicable

Déclarations de Sécurité: Prévention

P273	Éviter le rejet dans l'environnement
------	--------------------------------------

Déclarations de Sécurité: Réponse

N'est pas applicable

Déclarations de Sécurité: Stockage

N'est pas applicable

Déclarations de Sécurité: Élimination

P501	Éliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux autorisé conformément à toute réglementation locale.
------	---

Le matériel ne contient aucune substance de l'article 18 du CLP.

2.3. Autres dangers

REACH - Art.57-59: Le mélange ne contient pas de substances extrêmement préoccupantes (SVHC) à la date d'impression du SDS.

SECTION 3 Composition/informations sur les composants

3.1.Substances

Voir Composition sur les ingrédients Section 3.2

3.2.Mélanges

1. N° CAS 2.N° EC 3.N° d'index 4.N° REACH	% [poids]	Nom	Classification selon le règlement (CE) n ° 1272/2008 [CLP] et modifications	SCL / Facteur-M	Caractéristiques nanométrique particules
1. 1314-13-2 2.215-222-5 3.030-013-00-7 4.Pas Disponible	<1	oxyde- de-zinc	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger aigu, catégorie 1, Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, catégorie 1; H400, H410 [2]	SCL: Pas Disponible Facteur M aigu: 10 Facteur M chronique: 1	Pas Disponible
Légende:	1. Classé par Chemwatch; 2. Classification tirée du règlement (UE) no 1272/2008 - Annexe VI; 3. Classement établi à partir de C & L; * EU IOELVs disponible; [e] Substance identifiée comme ayant des propriétés de perturbation endocrinienne				

SECTION 4 Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Contact avec les yeux	Si ce produit entre en contact avec les yeux : ▶ Rincez la région touchée à l'eau. ▶ Si l'irritation persiste, consultez un médecin. ▶ Seule une personne qualifiée peut ôter les lentilles de contact après une blessure de l'œil.
Contact avec la peau	Si ce produit entre en contact avec la peau : ▶ Lavez les régions touchées avec beaucoup d'eau (et du savon si possible). ▶ Consultez un médecin s'il y a une irritation.
Inhalation	▶ En cas d'inhalation de fumées ou d'ingestion de produits de combustion : Déplacez-vous vers un endroit aéré. ▶ En général, d'autres mesures ne sont pas nécessaires.
Ingestion	▶ Donnez un verre d'eau immédiatement. ▶ Les premiers soins ne sont généralement pas nécessaires. En cas de doute, contactez un centre anti-poisons ou un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Voir la section 11

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter symptomatiquement.

SECTION 5 Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

- Il n'y a pas de restrictions pour le type d'extincteur à utiliser.
- Utilisez un agent extincteur adapté à la zone concernée.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Incompatibilité au feu	Non connu.
------------------------	------------

5.3. Conseils aux pompiers

Lutte Incendie	
Risque D'Incendie/Explosion	▸ Non combustible. ▸ Il ne s'agit pas d'un risque de feu majeur mais des récipients peuvent brûler. La décomposition peut produire des fumées toxiques de: , oxydes de métal

SECTION 6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Voir l'article 8

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Voir section 12

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Eclaboussures Mineures	▸ Nettoyer les éclaboussures immédiatement. ▸ Eviter les contacts avec les yeux et la peau. ▸ Porter des gants imperméables et des lunettes de sécurité. ▸ Utiliser une truelle / un racloir. ▸ Disposer le produit éclaboussé dans des containers propres, secs et fermés. ▸ Laver la zone avec de l'eau.
Eclaboussures Majeures	Risque faible. ▸ Vider le lieu de son personnel. ▸ Alerter les pompiers et leurs indiquer l'endroit et la nature du risque. ▸ Contrôler les contacts personnels en utilisant un équipement de protection et un respirateur contre les poussières. ▸ Prévenir les éclaboussures de pénétrer dans les drains et les voies d'eau. ▸ Contenir avec du sable, de la terre ou de la vermiculite. ▸ Collecter le produit récupérable dans des containers étiquetés pour un recyclage. ▸ Absorber le produit restant avec du sable, de la terre ou de la vermiculite et le placer dans des containers appropriés pour une élimination. ▸ Nettoyer la zone et éviter les écoulements d'entrer dans les drains ou égouts. ▸ Si une contamination des drains ou de voies d'eau apparaît, prévenir les services d'urgence.

6.4. Référence à d'autres sections

Le conseil sur l'équipement de protection individuel est contenu dans la rubrique 8 de la FDS.

SECTION 7 Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Manipulation Sure	Limitier tout contact personnel inutile. Porter des vêtements de protection en cas de risque d'exposition. Utiliser dans un endroit bien ventilé. Éviter tout contact avec des matériaux incompatibles. Lors de la manipulation, ne pas manger, boire ou fumer. Garder les contenants bien fermés lorsqu'ils ne sont pas utilisés. Eviter les dommages physiques aux conteneurs. Toujours se laver les mains avec du savon et de l'eau après avoir manipulé. Les habits de travail devraient être lavés séparément. Utilisez les bonnes pratiques professionnelles de travail. Observer les recommandations de stockage du fabricant et de manutention contenues dans cette fiche. L'atmosphère doit être régulièrement vérifiée par rapport aux normes d'exposition établies pour assurer des conditions de travail sûres sont maintenues.
Protection anti- Feu et explosion	Voir Section 5
Autres Données	▸ Stockez-le dans son récipient d'origine. ▸ Maintenez les récipients bien scellés.

- ▶ Stockez-le dans un endroit frais, sec et bien aéré.
- ▶ Stockez-le loin de matériels incompatibles et de récipients contenant des aliments.
- ▶ Protégez les récipients des dégâts matériels et vérifiez régulièrement qu'il n'y ait pas de fuite.
- ▶ Respectez les conseils de stockage et d'usage du fabricant.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Container adapté	Température de stockage conseillée : 15 - 23 °C ▶ Emballage en polypropylène ou polyéthylène. réservoir en plastique. ▶ Emballage conforme aux règles du fabricant. ▶ Vérifier que tous les containers sont clairement étiquetés et sans fuite.
Incompatibilité de Stockage	
Catégories de danger conformément au règlement (CE) no 2012/18/EU (Seveso III)	Pas Disponible
Quantité seuil (tonnes) de substances dangereuses visées à l'article 3, paragraphe 10, pour l'application	Pas Disponible

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Voir section 1.2

SECTION 8 Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Composant	DNELs L'exposition des travailleurs de modèle	PNECs compartiment
oxyde-de-zinc	cutanée 83 mg/kg bw/day (Systémique, Chronique) inhalation 5 mg/m³ (Systémique, Chronique) cutanée 83 mg/kg bw/day (Systémique, Chronique) * inhalation 0.0025 mg/m³ (Systémique, Chronique) * Oral 0.83 mg/kg bw/day (Systémique, Chronique) *	0.00019 mg/L (L'eau (douce)) 0.00114 mg/L (Eau (Marine)) 18 mg/kg sediment dw (Sédiments (eau douce)) 6.4 mg/kg sediment dw (Sédiments (Marine)) 0.9 mg/kg soil dw (sol) 0.02 mg/L (STP) 0.16 mg/kg food (Oral)

* Les valeurs pour la population générale

Valeurs limites d'exposition professionnelle (VLEP)

DONNEES SUR LES INGREDIENTS

Source	Composant	Nom du produit	VME	STEL	pic	Notes
Switzerland Occupational Exposure Limits (German)	oxyde-de-zinc	Zinkoxid (Rauch) - alveolengängiger Staub (Feinstaub)	3 mg/m3	3 mg/m3	Pas Disponible	NIOSH OSHA

Composant	IDLH originale	IDLH révisé
oxyde-de-zinc	500 mg/m3	Pas Disponible

DONNÉES SUR LES MATÉRIAUX

pour l'oxyde de zinc :

L'intoxication à l'oxyde de zinc (intoxication zincale) se caractérise par une dépression générale, des frissons, des maux de tête, la soif, des coliques et la diarrhée.

L'exposition aux vapeurs peut produire la fièvre des fondeurs caractérisée par des frissons, des douleurs musculaires, des nausées et des vomissements. Des études à court terme sur des cobayes montrent des modifications de la fonction pulmonaire et des preuves morphologiques d'une inflammation des petites voies respiratoires. La dose sans effet toxique observable (DSENO) chez les cobayes était de 2,7 mg/m3 d'oxyde de zinc. Sur la base des données actuelles, la TLV-TWA actuelle pourrait être insuffisante pour protéger les travailleurs exposés, bien que des différences physiologiques connues chez le cobaye le rendent plus susceptible que l'homme à une déficience fonctionnelle des voies respiratoires.

8.2. Contrôles de l'exposition

8.2.1. Contrôles techniques appropriés	Un échappement général est adéquat dans des conditions de fonctionnement normales. Si un risque de surexposition existe, porter un respirateur approuvé SAA. Un ajustement correct est essentiel pour obtenir une protection adéquate. Fournir une ventilation adéquate dans les entrepôts et les lieux de stockage fermés. Les contaminants aériens générés dans les lieux de travail possède des vitesses "d'échappement" différentes, qui à leurs tours, déterminent les "vitesses de capture" de l'air frais circulant nécessaire pour retirer efficacement le contaminant.
--	---

	Type de contaminant :	Vitesse de l'air:
	Solvants, vapeurs, dégraissage, etc, évaporation d un réservoir (dans de l air immobile)	0,25-0,5 m/s (50-100 f/min)
	aérosols, fumées d opérations de remplissage, remplissage de containers par intermittence, transfert de transporteur à faible vitesse, soudure, dérive de vapeurs, fumées de revêtement métallique acide, décapage (libéré à faible vitesse dans une zone de génération importante)	0.5-1 m/s (100-200 f/min.)
	Spray direct, spray de peinture dans des cabines peu profondes, remplissage de tonneaux, poussières de bocard, décharge de gaz (génération importante dans une zone à déplacement d'air rapide).	1-2,5 m/s (200-500 f/min)
	Meulage, abattage abrasif, tonnelage, poussières générées par des roues à grandes vitesses (libérées à haute vitesse initiale dans une zone de déplacement d'air très rapide).	2,5-10 m/s (500-2000 f/min)
Dans chaque intervalle, la valeur appropriée dépend de:		
Minimum de l'intervalle		Maximum de l'intervalle
1: Courants d'air minimaux ou favorables à capturer dans une pièce		1: Courants d'air perturbants dans une pièce
2: Contaminants à faible vélocité ou à valeur de nuisance uniquement		2: Contaminants à forte toxicité
3: Intermittent, faible production		3: Forte production, utilisation importante
4: Large hotte ou masse d air importante en mouvement		4: Petite hotte – contrôle local uniquement.
Une théorie simple montre que la vélocité de l'air diminue rapidement avec l'augmentation de la distance à partir de l'ouverture d'un simple tuyau d'extraction. En général, la vitesse diminue avec le carré de la distance par rapport au point d extraction (dans les cas simples). La vitesse de l'air au point d'extraction doit donc être ajustée en fonction de la distance par rapport à la source de contamination. La vélocité de l'air au niveau du ventilqteur d'extraction, par exemple, doit être au minimum de 1-2 m/s pour l'extraction des solvants générés dans un réservoir situé à 2 mètres du point d extraction. D'autres considérations mécaniques, qui produisent des déficits de performance de l'appareil d'extraction, rendent essentiel que les vitesses théoriques de l'air soient multipliées par un facteur de 10 ou plus lorsque les systèmes d'extraction sont installés ou utilisés.		
8.2.2. Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle		
Protection des yeux/du visage.	▶ Lunettes de sécurité avec protections latérales ▶ Lunettes chimiques. [AS/NZS 1337.1, EN166 ou équivalent national] ▶ Les lentilles de contact peuvent présenter un danger particulier; les lentilles de contact souples peuvent absorber et concentrer les irritants. Un document de politique écrit, décrivant le port de lentilles ou les restrictions d'utilisation, doit être créé pour chaque lieu de travail ou tâche. Cela devrait inclure un examen de l'absorption et de l'adsorption de la lentille pour la classe de produits chimiques utilisés et un compte rendu de l'expérience des blessures. Le personnel médical et les secouristes devraient être formés à leur élimination et un équipement approprié devrait être facilement disponible. En cas d'exposition à des produits chimiques, commencer immédiatement l'irrigation des yeux et retirer les lentilles de contact dès que possible. Les lentilles doivent être retirées dès les premiers signes de rougeur ou d'irritation des yeux - les lentilles ne doivent être retirées dans un environnement propre qu'après que les travailleurs se sont soigneusement lavés les mains. [Bulletin de renseignement actuel CDC NIOSH 59].	
Protection de la peau	Voir protection Main ci-dessous	
Protection des mains / pieds	Porter des gants de protection généraux, eg., gants en caoutchouc légers.	
Protection corporelle	Voir Autre protection ci-dessous	
Autres protections	Aucun équipement spécial est nécessaire lors de la manipulation de petites quantités. SINON: ▶ Protections. ▶ Crème écran. ▶ Unité de nettoyage pour les yeux.	

Dans le cas où la concentration en gaz/particules en suspension dans la zone respirable approche ou excède "le standard d'exposition" (ou SE), une protection respiratoire est requise.

Le degrés de protection varie avec le type de couverture du masque et la classe du filtre ; la nature de la protection varie en fonction du type de filtre.

Facteur de protection	Demi-masque respiratoire	Respirateur intégral	Masque à adduction d'air
10 x ES	A-AUS P2	-	A-PAPR-AUS P2
50 x ES	-	A-AUS P2	-
100 x ES	-	A-2 P2	A-PAPR-2 P2 ^

^ - Intégral

8.2.3. Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Voir section 12

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	Pas Disponible		
État Physique	Colle non Slump	Densité relative (l'eau = 1)	1.57
Odeur	Pas Disponible	Coefficient de partition n-octanol / eau	Pas Disponible
Seuil pour les odeurs	Pas Disponible	Température d'auto-allumage (°C)	Pas Disponible
pH (comme fourni)	Pas Disponible	Température de décomposition	Pas Disponible
Point de fusion / point de congélation (° C)	Pas Disponible	Viscosité (cSt)	Pas Disponible
Point d'ébullition initial et plage d'ébullition (° C)	Pas Disponible	Poids Moléculaire (g/mol)	Pas Disponible
Point d'éclair (°C)	Pas Disponible	goût	Pas Disponible
Taux d'évaporation	Pas Disponible	Propriétés explosives	Pas Disponible
Inflammabilité	Pas Disponible	Propriétés oxydantes	Pas Disponible
Limite supérieure d'explosivité	Pas Disponible	La tension de surface (dyn/cm or mN/m)	Pas Disponible
Limite inférieure d'explosivité (LIE)	Pas Disponible	Composé volatile (%vol)	Pas Disponible
Pression de vapeur (kPa)	Pas Disponible	Groupe du Gaz	Pas Disponible
Hydrosolubilité	Non miscible	pH en solution (1%)	Pas Disponible
Densité de vapeur (Air = 1)	Pas Disponible	Composés organiques volatils g/L	Pas Disponible
Chaleur de Combustion (kJ/g)	Pas Disponible	Distance d'Allumage (cm)	Pas Disponible
Hauteur de la Flamme (cm)	Pas Disponible	Durée de la Flamme (s)	Pas Disponible
Temps d'Ignition Équivalent en Espace Clos (s/m3)	Pas Disponible	Densité de Déflagration d'Ignition en Espace Clos (g/m3)	Pas Disponible
nanométrique Solubilité	Pas Disponible	Caractéristiques nanométrique particules	Pas Disponible
La taille des particules	Pas Disponible		

9.2. Autres informations

Pas Disponible

SECTION 10 Stabilité et réactivité

10.1.Réactivité	Voir section 7.2
10.2. Stabilité chimique	Le produit est considéré comme stable et une polymérisation dangereuse ne se produira pas
10.3. Possibilité de réactions dangereuses	Voir section 7.2
10.4. Conditions à éviter	Voir section 7.2
10.5. Matières incompatibles	Voir section 7.2
10.6. Produits de décomposition dangereux	Voir section 5.3

SECTION 11 Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Inhalé	
Ingestion	
Contact avec la peau	
Yeux	
Chronique	
Speedex putty	TOXICITÉ IRRITATION

	Pas Disponible	Pas Disponible
oxyde-de-zinc	TOXICITÉ	IRRITATION
	Dermique (rat) LD50: >2000 mg/kg ^[1]	Œil (Rongeur - lapin): 500mg/24H - Bénin
	Inhalation(Rat) LC50; >1.79 mg/l4h ^[1]	peau (Humain): 300ug/3D (intermittent) - Bénin
	Oral(Rat) LD50; >5000 mg/kg ^[1]	peau (Rongeur - lapin): 500mg/24H - Bénin
		Peau: aucun effet nocif observé (non irritant) ^[1]
		Yeux: aucun effet nocif observé (non irritant) ^[1]
Légende:	1 Valeur obtenue substances Europe de l'ECHA enregistrés de ... Toxicité aiguë 2 Valeur obtenue à partir de la fiche signalétique du fabricant, sauf les données spécifiées soient extraites du RTECS - Registre des effets toxiques des substances chimiques	

OXYDE-DE-ZINC	Le produit peut causer une irritation de la peau après une exposition prolongée ou répétée et peut produire au contact de la peau des rougeurs, des tuméfactions, une production de vésicules, la formation d'écailles et un épaississement de la peau.		
toxicité aiguë	×	Cancérogénicité	×
Irritation / corrosion	×	reproducteur	×
Lésions oculaires graves / irritation	×	STOT - exposition unique	×
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	×	STOT - exposition répétée	×
Mutagénéité	×	risque d'aspiration	×

Légende: **×** – Les données pas disponibles ou ne remplit pas les critères de classification
 ✓ – Données nécessaires à la classification disponible

11.2 Informations sur les autres dangers

11.2.1. Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucune preuve de propriétés perturbatrices endocriniennes n'a été trouvée dans la littérature actuelle.

11.2.2. Autres informations

Voir La Section 11.1

SECTION 12 Informations écologiques

12.1. Toxicité

Speedex putty	ENDPOINT	Durée de l'essai (heures)	espèce	Valeur	source
	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible
oxyde-de-zinc	ENDPOINT	Durée de l'essai (heures)	espèce	Valeur	source
	EC50	96h	Les algues ou d'autres plantes aquatiques	0.042mg/L	2
	BCF	1344h	Poisson	19-110	7
	EC50	72h	Les algues ou d'autres plantes aquatiques	0.022mg/L	2
	EC10(ECx)	168h	Les algues ou d'autres plantes aquatiques	0.003mg/L	2
	EC50	48h	crustacés	0.105mg/L	2
	ErC50	72h	Les algues ou d'autres plantes aquatiques	0.62mg/l	2
	LC50	96h	Poisson	0.102mg/L	2
Légende:	Extrait de 1. Données de toxicité de IUCLID 2. Substances enregistrées par ECHA en Europe - informations ecotoxicologiques - Toxicité aquatique 4. Base de données ECOTOX de l'Agence de protection de l'environnement (EPA) des États-Unis- Données de toxicité aquatique 5. Données d'évaluation des risques aquatiques ECETOC 6. NITE (Japon) - Données de bioconcentration 7. METI (Japon) - Données de bioconcentration				

Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

12.2. Persistance et dégradabilité

Composant	Persistence: Eau/Sol	Persistence: l'air
	Aucune donnée n'est disponible pour tous les ingrédients	Aucune donnée n'est disponible pour tous les ingrédients

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Composant	Bioaccumulation
oxyde-de-zinc	BAS (BCF = 217)

12.4. Mobilité dans le sol

Composant	Mobilité
	Aucune donnée n'est disponible pour tous les ingrédients

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

	P	B	T
Des données disponibles	non disponible	non disponible	non disponible
PBT	✗	✗	✗
vPvB	✗	✗	✗
Critères PBT remplies?	non		
vPvB	non		

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucune preuve de propriétés perturbatrices endocriniennes n'a été trouvée dans la littérature actuelle.

12.7. Autres effets néfastes

Aucune preuve de propriétés d'épuisement de l'ozone n'a été trouvée dans la littérature actuelle.

SECTION 13 Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Elimination du produit / emballage	Éliminer les déchets conformément à la législation en vigueur.Des réglementations spécifiques à chaque payspeuvent s'appliquer. Ce produit peut être éliminé avec lesordures ménagères conformément aux règlements officielsen contact avec des entreprises agréées en charge de l'éliminationde déchets et des autorités compétentes. (Ne jeterque les emballages totalement vides.)
Options de traitement des déchets	Pas Disponible
Options d'élimination par les égouts	Pas Disponible

SECTION 14 Informations relatives au transport

Etiquettes nécessaires

Polluant marin	aucun
----------------	-------

Transport terrestre (ADR): NON REGLEMENTE PAR LE CODE DES TRANSPORTS CONCERNANT LES MARCHANDISES DANGEREUSES

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification	N'est pas applicable	
14.2. Nom d'expédition des Nations unies	N'est pas applicable	
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	classe	N'est pas applicable
	Danger subsidiaire	N'est pas applicable
14.4. Groupe d'emballage	N'est pas applicable	
14.5. Dangers pour l'environnement	N'est pas applicable	
14.6. Précautions particulières à	Identification du risque (Kemler)	N'est pas applicable
	Code de classification	N'est pas applicable

prendre par l'utilisateur	Etiquette de danger	N'est pas applicable
	Dispositions particulières	N'est pas applicable
	quantité limitée	N'est pas applicable
	Code tunnel de restriction	N'est pas applicable

Transport aérien (ICAO-IATA / DGR): NON REGLEMENTE PAR LE CODE DES TRANSPORTS CONCERNANT LES MARCHANDISES DANGEREUSES

14.1. Numéro ONU	N'est pas applicable	
14.2. Nom d'expédition des Nations unies	N'est pas applicable	
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	Classe ICAO/IATA	N'est pas applicable
	ICAO / IATA Danger subsidiaire	N'est pas applicable
	Code ERG	N'est pas applicable
14.4. Groupe d'emballage	N'est pas applicable	
14.5. Dangers pour l'environnement	N'est pas applicable	
14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Dispositions particulières	N'est pas applicable
	Instructions d'emballage pour cargo uniquement	N'est pas applicable
	Maximum Qté / Paquet pour cargo uniquement	N'est pas applicable
	Instructions d'emballage pour cargo et vaisseaux passagers	N'est pas applicable
	Quantité maximale Passager et Cargo / Paquet	N'est pas applicable
	Qté de paquets limités dans avion passager et de cargaison	N'est pas applicable
	Quantité Limitée Quantité maximale Passager et Cargo / Paquet	N'est pas applicable

Transport maritime (IMDG-Code / GGVSee): NON REGLEMENTE PAR LE CODE DES TRANSPORTS CONCERNANT LES MARCHANDISES DANGEREUSES

14.1. Numéro ONU	N'est pas applicable	
14.2. Nom d'expédition des Nations unies	N'est pas applicable	
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	Classe IMDG	N'est pas applicable
	IMDG Danger subsidiaire	N'est pas applicable
14.4. Groupe d'emballage	N'est pas applicable	
14.5. Dangers pour l'environnement	N'est pas applicable	
14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	N° EMS	N'est pas applicable
	Dispositions particulières	N'est pas applicable
	Quantités limitées	N'est pas applicable

Le transport fluvial (ADN): NON REGLEMENTE PAR LE CODE DES TRANSPORTS CONCERNANT LES MARCHANDISES DANGEREUSES

14.1. Numéro ONU	N'est pas applicable	
14.2. Nom d'expédition des Nations unies	N'est pas applicable	
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	N'est pas applicable	N'est pas applicable
14.4. Groupe d'emballage	N'est pas applicable	
14.5. Dangers pour l'environnement	N'est pas applicable	
14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Code de classification	N'est pas applicable
	Dispositions particulières	N'est pas applicable
	Quantités Limitées	N'est pas applicable
	Équipement requis	N'est pas applicable
	Feu cônes nombre	N'est pas applicable

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

14.7.1. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

N'est pas applicable

14.7.2. Transport en vrac conformément à l'annexe V et MARPOL Code IMSBC

Nom du produit	Grouper
oxyde-de-zinc	Pas Disponible

14.7.3. Transport en vrac conformément aux dispositions du Code IGC

Nom du produit	Type de navire
oxyde-de-zinc	Pas Disponible

SECTION 15 Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

oxyde-de-zinc Est disponible dans les textes réglementaires suivants

- EU European Chemicals Agency (ECHA) Community Rolling Action Plan (CoRAP) List of Substances
- Europe EC Inventory
- Europe European Customs Inventory of Chemical Substances- ECICS
- European Union - European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances (EINECS)
- European Union (EU) Regulation (EC) No 1272/2008 on Classification, Labelling and Packaging of Substances and Mixtures - Annex VI
- International WHO List of Proposed Occupational Exposure Limit (OEL) Values for Manufactured Nanomaterials (MNMS)
- Switzerland Occupational Exposure Limits (German)

Informations Réglementaires Supplémentaires

N'est pas applicable

Cette fiche de données de sécurité est conforme à la législation européenne suivante et de ses adaptations - dans la mesure applicable - : les directives 98/24 / CE, - 92/85 / CEE, - 94/33 / CE, - 2008/98 / CE, - 2010/75 / UE; Règlement (UE) 2020/878; Règlement (CE) n ° 1272/2008 mis à jour par ATPs.

Informations Selon 2012/18 / UE (SEVESO III):

Seveso Catégorie	Pas Disponible
------------------	----------------

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée par le fournisseur pour la substance ou le mélange.

État de l'inventaire national

Inventaire national	Statut
Australie - AIIC / Australie non-utilisation industrielle	Oui
Canada - DSL	Oui
Canada - NDSL	Oui
Chine - IECSC	Oui
Europe - EINEC / ELINCS / NLP	Oui
Japon - ENCS	Oui
Corée - KECI	Oui
Nouvelle-Zélande - NZIoC	Oui
Philippines - PICCS	Oui
É.-U.A. - TSCA	Toutes les substances chimiques de ce produit ont été désignées comme 'Actives' dans l'inventaire TSCA
Taiwan - TCSI	Oui
Mexique - INSQ	Oui
Vietnam - NCI	Oui
Russie - FBEPH	Oui
Légende:	Oui = Tous les ingrédients figurent dans l'inventaire Non = Un ou plusieurs des ingrédients répertoriés dans le CAS ne figurent pas dans l'inventaire. Ces ingrédients peuvent être exemptés ou devront être enregistrés.

SECTION 16 Autres informations

date de révision	16/08/2023
date initiale	12/01/2022

Codes pleine de risques de texte et de danger

H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Résumé de la version SDS

Version	Date de mise à jour	Sections mises à jour
1.2	16/08/2023	Informations toxicologiques - Santé chronique, Identification des dangers - Classification, Composition/informations sur les composants - Ingrédients

autres informations

La classification de la préparation et de ses composants individuels est basée sur des sources officielles et faisant autorité, ainsi que sur un examen indépendant par le comité de classification de Chemwatch en utilisant des références bibliographiques disponibles.

La fiche de données de sécurité (SDS) est un outil de communication des dangers et doit être utilisée pour aider à l'évaluation des risques. De nombreux facteurs déterminent si les dangers signalés représentent des risques sur le lieu de travail ou dans d'autres environnements. Les risques peuvent être déterminés en fonction des scénarios d'exposition. L'échelle d'utilisation, la fréquence d'utilisation et les contrôles techniques actuels ou disponibles doivent être pris en compte. Pour des conseils détaillés sur les équipements de protection individuels, se référer aux standards CEN de l'UE suivants :

EN 166 - Protection individuelle des yeux

EN 340 - Vêtements de protection

EN 374 - Gants de protection contre les produits chimiques et les micro-organismes.

EN 13832 - Protection des chaussures contre les produits chimiques

EN 133 - Protection individuelle pour la respiration

Définitions et abréviations

- ▶ PC—TWA: Concentration admissible - Moyenne pondérée dans le temps
- ▶ PC—STEL: Concentration admissible - Limite d'exposition à court terme
- ▶ IARC: Centre international de recherche sur le cancer
- ▶ ACGIH: Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux
- ▶ STEL: Limite d'exposition à court terme
- ▶ TEEL: Limite d'exposition d'urgence temporaire.
- ▶ IDLH: Concentrations immédiatement dangereuses pour la vie ou la santé
- ▶ ES: Norme d'exposition
- ▶ OSF: Facteur de sécurité contre les odeurs
- ▶ NOAEL: Niveau sans effet indésirable observé
- ▶ LOAEL: Niveau le plus bas d'effets indésirables observés
- ▶ TLV: valeur limite du seuil
- ▶ LOD: Limite de détection
- ▶ OTV: Valeur seuil de l'odeur
- ▶ BCF: Facteurs de bioconcentration
- ▶ BEI: Indice d'exposition biologique
- ▶ DNEL: Niveau sans effet dérivé
- ▶ PNEC: Concentration prédite sans effet
- ▶ MARPOL: Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires
- ▶ IMSBC: Code maritime international des cargaisons solides en vrac
- ▶ IGC: Code international des navires transportant des gaz liquéfiés
- ▶ IBC: Code international des produits chimiques en vrac

- ▶ AIIC: Inventaire australien des produits chimiques industriels
- ▶ DSL: Liste des substances domestiques
- ▶ NDSL: Liste des substances non domestiques
- ▶ IECSC: Inventaire des substances chimiques existantes en Chine
- ▶ EINECS: Inventaire Européen des Substances Chimiques Commerciales Existantes
- ▶ ELINCS: Liste Européenne des Substances Chimiques Notifiées
- ▶ NLP: Non plus des polymères
- ▶ ENCS: Inventaire des substances chimiques existantes et nouvelles
- ▶ KECI: Inventaire coréen des produits chimiques existants
- ▶ NZIoC: Inventaire des produits chimiques de la Nouvelle-Zélande
- ▶ PICCS: Inventaire philippin des produits et substances chimiques
- ▶ TSCA: loi sur le contrôle des substances toxiques
- ▶ TCSI: Inventaire des substances chimiques de Taïwan
- ▶ INSQ: Inventaire national des substances chimiques
- ▶ NCI: Inventaire national des produits chimiques
- ▶ FBEPH: Registre russe des substances chimiques et biologiques potentiellement dangereuses

Classification et procédure utilisée pour dériver la classification des mélanges selon le règlement (EC) 1272/2008 [CLP]

Classification selon le règlement (CE) n ° 1272/2008 [CLP] et modifications	Procédure de classification
Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, catégorie 3, H412	Méthode de calcul

Alimenté par AuthorITe, de Chemwatch.

Speedex Universal Activator

Coltène/Whaledent AG

Version Num: 4.4

Fiche de Données de Sécurité (Conforme à l'Annexe II de REACH (1907/2006) - Règlement 2020/878)

Date d'émission: 03/07/2024

Date d'impression: 27/11/2024

L.REACH.CHE.FR

SECTION 1 Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit	Speedex Universal Activator
Nom Chimique	N'est pas applicable
Synonymes	Pas Disponible
Formule chimique	N'est pas applicable
Autres moyens d'identification	Pas Disponible

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes	Dispositif médical, à usage dentaire exclusivement Utilisé selon les instructions du fabricant.
Utilisations déconseillées	Aucune utilisation spécifique déconseillée n'est identifiée.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Nom commercial de l'entreprise	Coltène/Whaledent AG
Adresse	Feldwiesenstrasse 20 Altstätten 9450 Switzerland
Téléphone	+41 (71) 75 75 300
Fax	+41 (71) 75 75 301
Site Internet	www.coltene.com
Courriel	msds@coltene.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Association / Organisation	CHEMWATCH REPOSE D'URGENCE (24/7)
Numéro(s) de téléphone d'urgence	+41 44 551 43 62
Autre(s) numéro(s) de téléphone d'urgence	+61 3 9573 3188

Une fois connecté et si le message n'est pas dans votre langue préférée alors s'il vous plaît cadran 07

Una volta collegato, se il messaggio non é nella lingua di preferenza, si prega di digitare 08

Sobald die Verbindung hergestellt und wenn die Nachricht nicht in der gewünschten Sprache dann wählen Sie bitte 10

SECTION 2 Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP] et modifications ^[1]	H226 - Liquides inflammables, catégorie de danger 3, H315 - Corrosif/irritant pour la peau, catégorie de danger 2, H319 - Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie de danger 2, H332 - Toxicité aiguë (par inhalation), catégorie de danger 4, H335 - Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique, catégorie de danger 3, Irritation des voies respiratoires, H371 - Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique, catégorie de danger 2, H373 - Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition répétée, catégorie de danger 2, H413 - Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, catégorie 4
Légende:	1. Classé par Chemwatch; 2. Classification tirée du règlement (UE) no 1272/2008 - Annexe VI

2.2. Éléments d'étiquetage

Speedex Universal Activator

Pictogramme(s) de danger	
--------------------------	---

Mention d'avertissement	Attention
-------------------------	-----------

Déclaration(s) sur les risques

H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H332	Nocif par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H371	Risque présumé d'effets graves pour les organes .
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H413	Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.

Déclaration(s) supplémentaires

N'est pas applicable

Déclarations de Sécurité: Prévention

P210	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P260	Ne pas respirer les brouillards/vapeurs/aérosols.
P271	Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
P240	Mise à la terre et liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.
P241	Utiliser du matériel électrique/de ventilation/d'éclairage/ intrinsèquement sûr antidéflagrant.
P242	Utiliser des outils ne produisant pas d'étincelles.
P243	Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.
P270	Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit.
P273	Éviter le rejet dans l'environnement
P280	Porter des gants de protection, des vêtements de protection, un équipement de protection des yeux et du visage.
P264	Se laver tout le corps extérieur exposé soigneusement après manipulation.

Déclarations de Sécurité: Réponse

P370+P378	En cas d'incendie: Utiliser une mousse résistant à l'alcool ou une mousse de protéines normale pour l'extinction.
P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P308+P311	EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin/ un secouriste
P312	Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.
P337+P313	Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin
P302+P352	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au savon.
P303+P361+P353	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].
P304+P340	EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
P332+P313	En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.
P362+P364	Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Déclarations de Sécurité: Stockage

P403+P235	Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.
P405	Garder sous clef.

Déclarations de Sécurité: Élimination

P501	Éliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux autorisé conformément à toute réglementation locale.
------	---

Le matériel contient Alkyl silicate, di-n-octyltin oxide, dioctyltin dinonanoate.

2.3. Autres dangers

REACH - Art.57-59: Le mélange ne contient pas de substances extrêmement préoccupantes (SVHC) à la date d'impression du SDS.

SECTION 3 Composition/informations sur les composants

3.1.Substances

Voir Composition sur les ingrédients Section 3.2

3.2.Mélanges

1. N° CAS 2.N° EC 3.N° d'index 4.N° REACH	% [poids]	Nom	Classification selon le règlement (CE) n ° 1272/2008 [CLP] et modifications	SCL / Facteur-M	Caractéristiques nanométrique particules
1. 870-08-6 2.212-791-1 3.Pas Disponible 4.Pas Disponible	5-10	<u>di-n-octyltin oxide</u>	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique, catégorie de danger 2; H371 ^[1]	SCL: Pas Disponible Facteur M aigu: N'est pas applicable Facteur M chronique: N'est pas applicable	Pas Disponible
1. 68299-15-0 2.269-595-4 3.Pas Disponible 4.Pas Disponible	5-10	<u>dioctyltin dinonanoate</u>	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique, catégorie de danger 2; H371 ^[1]	SCL: Pas Disponible Facteur M aigu: N'est pas applicable Facteur M chronique: N'est pas applicable	Pas Disponible
1. Pas Disponible 2.Pas Disponible 3.Pas Disponible 4.Pas Disponible	10-25	<u>Alkyl silicate</u>	Liquides inflammables, catégorie de danger 3, Corrosif/irritant pour la peau, catégorie de danger 2, Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie de danger 2, Toxicité aiguë (par inhalation), catégorie de danger 3, Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique, catégorie de danger 3, Irritation des voies respiratoires, Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition répétée, catégorie de danger 2, Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, catégorie 4; H226, H315, H319, H331, H335, H373, H413 ^[1]	SCL: Pas Disponible Facteur M aigu: N'est pas applicable Facteur M chronique: N'est pas applicable	Pas Disponible
Légende:		1. Classé par Chemwatch; 2. Classification tirée du règlement (UE) no 1272/2008 - Annexe VI; 3. Classement établi à partir de C & L; * EU IOELVs disponible; [e] Substance identifiée comme ayant des propriétés de perturbation endocrinienne			

SECTION 4 Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Contact avec les yeux	Si ce produit entre en contact avec les yeux : ▶ Maintenir immédiatement les yeux ouverts et rincer de manière continue avec de l'eau claire. ▶ S'assurer d'une irrigation complète des yeux en gardant les paupières écartées et éloignées du centre des yeux et aussi en soulevant occasionnellement les paupières du haut et du bas. ▶ Si la douleur persiste ou réapparaît, rechercher un avis médical. ▶ En cas de blessures aux yeux, les lentilles de contact ne doivent être retirées que par une personne formée.
Contact avec la peau	Si le produit entre en contact avec la peau: ▶ Retirer immédiatement tous les vêtements contaminés, chaussures incluses. ▶ Laver les zones affectées à grand eau (et avec du savon si disponible). ▶ Rechercher un avis médical en cas d'irritation.
Inhalation	▶ En cas d'inhalation de vapeurs, d'aérosols ou de produits de combustion, déplacer la personne affectée vers un endroit bien aéré. ▶ Coucher le patient sur le sol. Conserver-le au chaud et lui permettre de se reposer.

	▸ Les prothèses telles que les fausses dents, qui pourraient bloquer les voies respiratoires, doivent être retirées si possible avant d'entamer les procédures de premiers soins. ▸ Si disponible, administrer de l'oxygène médical par une personne formée. Si la respiration est faible ou est stoppée, s'assurer que les voies respiratoires sont dégagées et entamer une reanimation, de préférence à l'aide d'un appareil respiratoire autonome à demande de valve, un masque avec ballonnet et valve ou un masque de poche comme appris. Réaliser une RCP si nécessaire. ▸ Transporter sans délai à l'hôpital ou chez un docteur.
Ingestion	▸ Donnez un verre d'eau immédiatement. ▸ Les premiers soins ne sont généralement pas nécessaires. En cas de doute, contactez un centre anti-poisons ou un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Voir la section 11

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter symptomatiquement.

SECTION 5 Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Incompatibilité au feu	Non connu.
------------------------	------------

5.3. Conseils aux pompiers

Lutte Incendie	▸ Appelez les pompiers et indiquez-leur le lieu et la nature du risque. ▸ Mettez un appareil respiratoire et des gants de protection conçus pour lutter contre le feu. ▸ Empêcher, par tous les moyens disponibles, que les déversements ne pénètrent dans les égouts ou les cours d'eau. ▸ Utilisez des procédures de lutte contre l'incendie adaptées à la zone environnante. ▸ NE PAS s'approcher des contenants soupçonnés d'être chauds. ▸ Refroidir les contenants exposés au feu avec de l'eau pulvérisée à partir d'un endroit protégé. ▸ Si cela est sécuritaire, retirez les conteneurs de la trajectoire du feu. ▸ L'équipement devrait être décontaminé minutieusement après son utilisation.
Risque D'Incendie/Explosion	Peut émettre des fumées toxiques. Peut émettre des fumées corrosives.

SECTION 6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Voir l'article 8

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Voir section 12

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Eclaboussures Mineures	▸ Éliminez toutes les sources d'incendie. ▸ Nettoyez tout de suite tous les écoulements. ▸ Évitez de respirer les vapeurs et le contact avec la peau et les yeux. ▸ Contrôlez le contact de votre corps en portant un équipement de protection. ▸ Contenez et absorbez les petites quantités avec de la vermiculite ou tout autre matériel absorbant. ▸ Essuyez. ▸ Ramassez les résidus dans un récipient pour déchets inflammables
Eclaboussures Majeures	▸ Evacuez le personnel. ▸ Appelez les pompiers et donnez-leur le lieu et la nature du risque. ▸ Mettez un appareil respiratoire et des gants de protection. ▸ Évitez par tous les moyens possibles les déversements dans les égouts et canalisations et les cours d'eau. ▸ Si cela n'entraîne pas de danger, stoppez la fuite. ▸ Contenez avec de la vermiculite, du sable ou de la terre. ▸ Ramassez le produit récupérable dans des conteneurs appropriés pour le recyclage. ▸ Neutralisez/désinfectez le résidu. ▸ Ramassez les résidus solides dans un récipient approprié pour les déchets. ▸ Aspergez l'endroit et évitez que cela ne coule dans les tuyaux. ▸ Après les opérations de nettoyage, désinfectez et lavez tous vos vêtements de protection et votre équipement avant de le ranger et de le réutiliser. ▸ Si les tuyaux ou les canalisations sont infectés, avertissez les services d'urgence.

6.4. Référence à d'autres sections

Le conseil sur l'équipement de protection individuel est contenu dans la rubrique 8 de la FDS.

SECTION 7 Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Manipulation Sure	▶ Eviter tout contact personnel, inhalation incluse. ▶ Porter des vêtements de protection en cas de risques d'exposition. ▶ Utiliser dans un lieu bien ventilé. ▶ Prévenir une concentration dans les trous et les creux. ▶ NE PAS entrer dans des espaces confinés avant que l'atmosphère ne soit vérifiée. ▶ NE PAS permettre un contact du produit avec le corps, la nourriture ou des ustensiles de cuisine. ▶ Eviter un contact avec un matériel incompatible. ▶ Durant la manipulation, NE PAS manger, boire ou fumer. ▶ Conserver les containers fermés de manière sûre s'ils sont non utilisés. ▶ Eviter les dommages physiques des containers. ▶ Toujours se laver les mains avec de l'eau et du savon après une manipulation. ▶ Les vêtements de travail doivent être nettoyer séparément. ▶ Blanchir les vêtements contaminés avant une nouvelle utilisation. ▶ Utiliser des conditions de travail appropriées. ▶ Suivre les recommandations de stockage et de manipulation du fabricant. ▶ L'atmosphère doit être régulièrement comparée aux standards établis afin d'assurer que des conditions de travail sûres sont maintenues.
Protection anti- Feu et explosion	Voir Section 5
Autres Données	▶ Stockez-le dans son récipient d'origine. ▶ Maintenez les récipients bien scellés. ▶ Stockez-le dans un endroit frais, sec et bien aéré. ▶ Stockez-le loin de matériels incompatibles et de récipients contenant des aliments. ▶ Protégez les récipients des dégâts matériels et vérifiez régulièrement qu'il n'y ait pas de fuite. ▶ Respectez les conseils de stockage et d'usage du fabricant.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Container adapté	Température de stockage conseillée : 15 - 23 °C ▶ Emballage en polypropylène ou polyéthylène. réservoir en plastique. ▶ Emballage conforme aux règles du fabricant. ▶ Vérifier que tous les containers sont clairement étiquetés et sans fuite.
Incompatibilite de Stockage	Inconnu.
Catégories de danger conformément au règlement (CE) no 2012/18/EU (Seveso III)	P5a : Liquides inflammables, P5b : Liquides inflammables, P5c : Liquides inflammables
Quantité seuil (tonnes) de substances dangereuses visées à l'article 3, paragraphe 10, pour l'application	P5a Exigences de niveau inférieur/supérieur : 10 / 50 P5b Exigences de niveau inférieur/supérieur : 50 / 200 P5c Exigences des niveaux inférieur/supérieur : 5 000/50 000

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Voir section 1.2

SECTION 8 Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Composant	DNELs L'exposition des travailleurs de modèle	PNECs compartiment
di-n-octyltin oxide	Oral 0.002 mg/kg bw/day (Systémique, Chronique) *	Pas Disponible
diocetyltn dinonanoate	cutanée 0.0175 mg/kg bw/day (Systémique, Chronique) inhalation 0.0617 mg/m³ (Systémique, Chronique) cutanée 0.00625 mg/kg bw/day (Systémique, Chronique) * inhalation 0.0109 mg/m³ (Systémique, Chronique) * Oral 0.00625 mg/kg bw/day (Systémique, Chronique) *	Pas Disponible

* Les valeurs pour la population générale

Speedex Universal Activator

Source	Composant	Nom du produit	VME	STEL	pic	Notes
Switzerland Occupational Exposure Limits (German)	di-n-octyltin oxide	Octylzinnverbindungen - einatembarer Staub (Gesamtstaub)	0.02 mg/m3	0.02 mg/m3	Pas Disponible	NIOSH OSHA
Switzerland Occupational Exposure Limits (German)	di-n-octyltin oxide	Staub, einatembar - einatembarer Staub (Gesamtstaub)	10 mg/m3	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible
Switzerland Occupational Exposure Limits (German)	di-n-octyltin oxide	Di-n-Octylzinnverbindungen - einatembarer Staub (Gesamtstaub)	0.02 mg/m3	0.02 mg/m3	Pas Disponible	NIOSH OSHA
Switzerland Occupational Exposure Limits (German)	di-n-octyltin oxide	Zinnverbindungen, organische - einatembarer Staub (Gesamtstaub)	0.1 mg/m3	0.2 mg/m3	Pas Disponible	NIOSH OSHA
Switzerland Occupational Exposure Limits (German)	di-n-octyltin oxide	Octylzinnverbindungen	0.004 ppm	0.004 ppm	Pas Disponible	NIOSH OSHA
Switzerland Occupational Exposure Limits (German)	di-n-octyltin oxide	Di-n-Octylzinnverbindungen	0.004 ppm	0.004 ppm	Pas Disponible	NIOSH OSHA
Switzerland Occupational Exposure Limits (German)	dioctyltin dinonanoate	Zinnverbindungen, organische - einatembarer Staub (Gesamtstaub)	0.1 mg/m3	0.2 mg/m3	Pas Disponible	NIOSH OSHA
Switzerland Occupational Exposure Limits (German)	dioctyltin dinonanoate	Octylzinnverbindungen	0.004 ppm	0.004 ppm	Pas Disponible	NIOSH OSHA
Switzerland Occupational Exposure Limits (German)	dioctyltin dinonanoate	Octylzinnverbindungen - einatembarer Staub (Gesamtstaub)	0.02 mg/m3	0.02 mg/m3	Pas Disponible	NIOSH OSHA
Switzerland Occupational Exposure Limits (German)	dioctyltin dinonanoate	Di-n-Octylzinnverbindungen	0.004 ppm	0.004 ppm	Pas Disponible	NIOSH OSHA
Switzerland Occupational Exposure Limits (German)	dioctyltin dinonanoate	Di-n-Octylzinnverbindungen - einatembarer Staub (Gesamtstaub)	0.02 mg/m3	0.02 mg/m3	Pas Disponible	NIOSH OSHA

Composant	IDLH originale	IDLH révisé
di-n-octyltin oxide	25 mg/m3	Pas Disponible
dioctyltin dinonanoate	25 mg/m3	Pas Disponible
Alkyl silicate	Pas Disponible	Pas Disponible

Banding d'exposition professionnelle

Composant	Note de la bande d'exposition professionnelle	Limite de bande d'exposition professionnelle
Alkyl silicate	E	≤ 0.1 ppm
Notes:	La classification par la bande d'exposition professionnelle est un processus d'attribution aux produits chimiques des catégories spécifiques ou bandes en fonction de la puissance du produit et des conséquences négatives sur la santé associées à l'exposition. Le résultat de ce processus est une bande d'exposition professionnelle (BEP) correspondant à une gamme de concentrations d'exposition qui sont attendues pour protéger la santé des travailleurs.	

DONNÉES SUR LES MATÉRIAUX

Les limites d'exposition pour la 'peau' indiquent que la vapeur et le liquide peuvent être absorbés au travers d'une peau intacte. L'absorption par la peau peut rapidement excéder une exposition à l'inhalation de vapeur. Les symptômes pour une absorption par la peau sont les mêmes que ceux pour une inhalation. Un contact avec les yeux et les muqueuses peut contribuer à une exposition globale et peuvent également invalider le standard d'exposition. Les niveaux de non-observation d'effets négatifs et les niveaux des plus faibles observations d'effets négatifs (NOAEL et LOAEL) basés sur les changements dans les poumons, le cœur, le foie, les reins, le système nerveux central et le système reproductif chez les rongeurs. Une administration orale de composés organostanniques a provoqué une toxicité dans un grand nombre d'organe, de systèmes organiques et les poumons. Le LOAEL pour le bromure triéthyl-étain était de 0,4 mg de triéthyl-étain/kg/jour pour 5 ppm dans l'eau potable. Les LOAEL pour les zones d'organe les plus critiques chez les rats (i.e. la réponse immunitaire et les effets CNS) sont de 0,15 et de 0,23 mg/étain/kg de la masse corporelle/jour. Une expérience avec une ingestion de tri- et diéthyl-étaïns durant le traitement d'infections staphylococcique, d'ostéomyélite, d'anthrax et d'acné a suggéré que les humains réagissent d'une manière similaire à celle des rongeurs, mais que les humains sont plus sensibles à l'étain organique absorbé. Le TLV-TWA recommandé est supposé minimiser le potentiel des effets négatifs sur la fonction immunitaire et le système nerveux central. Un STEL est également recommandé pour minimiser les symptômes aigus tels qu'une irritation des yeux et du système respiratoire, des maux de tête et/ou des nausées. Basé sur une exposition à 0,1 mg/m3, un ouvrier de 70 kg respirant 10m3 d'air/8 heures par journée de travail et supposant une rétention complète de la dose inhalée, devrait recevoir une exposition quotidienne de 14,3 ug d'étain/kg de masse corporelle d'un composé organostannique. Une évaluation de la peau a été recommandée basée sur les données animales et le danger potentiel d'une absorption augmentée due à des dommages de la peau présents chez de nombreux travailleurs exposés.

8.2. Contrôles de l'exposition

8.2.1. Contrôles techniques appropriés	Une ventilation locale d'évacuation est habituellement nécessaire. Si un risque d'exposition existe, il faut porter un respirateur approuvé. Un bon ajustement des vêtements est essentiel pour obtenir une protection adéquate. Un respirateur avec apport d'air peut être nécessaire dans des circonstances spéciales.	
	Un appareil de respiration autonome approuvé (SCBA) peut être nécessaire dans certaines situations.	
	Fournir une ventilation adéquate dans les entrepôts et lieux de stockage. Les contaminants aériens générés sur le lieu de travail possèdent des vitesses "d'échappement" variées qui, à leurs tours, déterminent la "vitesse de capture" de la circulation d'air frais nécessaire pour retirer effectivement le contaminateur.	
Type de Contaminant :		Vitesse de l'air :
Solvant, vapeurs, dégraissage, etc... évaporation depuis réservoir (en plein air).		0.25 à 0.5 m/s (50-100 f/min.)

	Aérosols, fumées provenant d'opérations de remplissage, intermittent remplissage de containers, transferts par convoyeurs à faible vitesse, soudure, emanations de jets, fumées d'acide de revêtements métalliques, décapage (libération à une faible vitesse dans la zone de génération)		0.5-1 m/s (100-200 f/min.)
	jets directs, sprays de peinture dans de petites cabines remplissage, chargement par convoyeurs, poussières de broyeur, écoulement de gas (création active dans la zone de mouvement d'air rapide)		1-2.5 m/s (200-500 f/min.)
	frottements, explosion abrasive, tonnelage, meules à haute vitesse poussières générées (libérées à une forte vitesse initiale dans une zone de mouvement d'air très rapide)		2.5-10 m/s (500-2000 f/min.)
	Dans chaque intervalle, la valeur appropriée dépend de:		
	Valeur basse de l'intervalle		Valeur haute de l'intervalle
	1 : Courants d'air minimums dans la pièce ou favorables à la capture		1 : courants d'air perturbant la pièce
	2 : Contamineurs à faible toxicité ou de valeurs nuisibles seulement.		2 : des contamineurs à forte toxicité
	3 : Intermittent, faible production		3 : Forte production, usage intensif
	4 : Large console ou grande masse d'air en mouvement		4 : Petite console de contrôle uniquement
	Une théorie simple montre que la vélocité de l'air chute rapidement avec une augmentation de la distance à l'ouverture d'un simple conduit d'extraction. La vélocité diminue généralement avec la carré de la distance par rapport au point d'extraction (dans les cas simples). La vitesse de l'air au point d'extraction doit donc être ajustée en relation avec la distance de la source de contamination. La vélocité de l'air au niveau des pales d'extraction, par exemple, doit être au minimum de 1-2 m/s pour l'extraction de solvants générés dans un réservoir distant de 2 mètres du point d'extraction. D'autres considérations mécaniques, qui produisent des déficits de performance de l'appareil d'extraction, rendent essentielles que les vitesses théoriques de l'air soient multipliées par un facteur de 10 ou plus quand les systèmes d'extraction sont installés ou en usage.		
8.2.2. Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle			
Protection des yeux/du visage.	▶ Lunettes de sécurité avec protections latérales ▶ Lunettes chimiques. [AS/NZS 1337.1, EN166 ou équivalent national] ▶ Les lentilles de contact peuvent présenter un danger particulier; les lentilles de contact souples peuvent absorber et concentrer les irritants. Un document de politique écrit, décrivant le port de lentilles ou les restrictions d'utilisation, doit être créé pour chaque lieu de travail ou tâche. Cela devrait inclure un examen de l'absorption et de l'adsorption de la lentille pour la classe de produits chimiques utilisés et un compte rendu de l'expérience des blessures. Le personnel médical et les secouristes devraient être formés à leur élimination et un équipement approprié devrait être facilement disponible. En cas d'exposition à des produits chimiques, commencer immédiatement l'irrigation des yeux et retirer les lentilles de contact dès que possible. Les lentilles doivent être retirées dès les premiers signes de rougeur ou d'irritation des yeux - les lentilles ne doivent être retirées dans un environnement propre qu'après que les travailleurs se sont soigneusement lavés les mains. [Bulletin de renseignement actuel CDC NIOSH 59].		
Protection de la peau	Voir protection Main ci-dessous		
Protection des mains / pieds	Porter des gants de protection contre les produits chimiques, par exemple en PVC. Porter des chaussures de sécurité ou des bottes en plastique.		
Protection corporelle	Voir Autre protection ci-dessous		
Autres protections	▶ Tenue complète. ▶ Tablier en P.V.C. ▶ Crème protectrice. ▶ Crème nettoyante pour la peau. ▶ Unité de lavement des yeux.		

Protection respiratoire

Filtre de type A-P de capacité suffisante (AS / NZS 1716 et 1715, EN 143:2000 et 149:2001, ANSI Z88 ou équivalent national)

Dans le cas où la concentration en gaz/particules en suspension dans la zone respirable approche ou excède "le standard d'exposition" (ou SE), une protection respiratoire est requise.

Le degrés de protection varie avec le type de couverture du masque et la classe du filtre ; la nature de la protection varie en fonction du type de filtre.

Facteur de protection	Demi-masque respiratoire	Respirateur intégral	Masque à adduction d'air
10 x ES	A-AUS P2	-	A-PAPR-AUS P2
50 x ES	-	A-AUS P2	-
100 x ES	-	A-2 P2	A-PAPR-2 P2 ^

^ - Intégral

8.2.3. Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Voir section 12

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	vert		
État Physique	Colle non Slump	Densité relative (l'eau = 1)	1.1
Odeur	Pas Disponible	Coefficient de partition n-octanol / eau	Pas Disponible
Seuil pour les odeurs	Pas Disponible	Température d'auto-allumage (°C)	Pas Disponible
pH (comme fourni)	Pas Disponible	Température de décomposition	Pas Disponible
Point de fusion / point de congélation (° C)	Pas Disponible	Viscosité (cSt)	Pas Disponible
Point d'ébullition initial et plage d'ébullition (° C)	>150	Poids Moléculaire (g/mol)	Pas Disponible
Point d'éclair (°C)	Pas Disponible	goût	Pas Disponible
Taux d'évaporation	Pas Disponible	Propriétés explosives	Pas Disponible
Inflammabilité	Pas Disponible	Propriétés oxydantes	Pas Disponible
Limite supérieure d'explosivité	Pas Disponible	La tension de surface (dyn/cm or mN/m)	Pas Disponible
Limite inférieure d'explosivité (LIE)	Pas Disponible	Composé volatile (%vol)	Pas Disponible
Pression de vapeur (kPa)	Pas Disponible	Groupe du Gaz	Pas Disponible
Hydrosolubilité	Non miscible	pH en solution (1%)	Pas Disponible
Densité de vapeur (Air = 1)	Pas Disponible	Composés organiques volatils g/L	Pas Disponible
Chaleur de Combustion (kJ/g)	Pas Disponible	Distance d'Allumage (cm)	Pas Disponible
Hauteur de la Flamme (cm)	Pas Disponible	Durée de la Flamme (s)	Pas Disponible
Temps d'Ignition Équivalent en Espace Clos (s/m3)	Pas Disponible	Densité de Déflagration d'Ignition en Espace Clos (g/m3)	Pas Disponible
nanométrique Solubilité	Pas Disponible	Caractéristiques nanométrique particules	Pas Disponible
La taille des particules	Pas Disponible		

9.2. Autres informations

Pas Disponible

SECTION 10 Stabilité et réactivité

10.1.Réactivité	Voir section 7.2
10.2. Stabilité chimique	Le produit est considéré comme stable et une polymérisation dangereuse ne se produira pas
10.3. Possibilité de réactions dangereuses	Voir section 7.2
10.4. Conditions à éviter	Voir section 7.2
10.5. Matières incompatibles	Voir section 7.2
10.6. Produits de décomposition dangereux	Voir section 5.3

SECTION 11 Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Inhalé	Le produit à la capacité de provoquer une irritation respiratoire chez certaines personnes. Les réponses du corps à une telle irritation peuvent causer d'autres dommages aux poumons.
Ingestion	Le produit n'est pas connu pour produire des effets négatifs sur la santé suite à son ingestion (tel que classifié dans les directives CE utilisant des animaux). Néanmoins, les effets négatifs systématiques sont apparus suivant l'exposition d'animaux à au moins une autre manière et une bonne hygiène nécessite que les expositions soient maintenues à un minimum.
Contact avec la peau	Ce produit à la capacité de provoquer une inflammation au contact de la peau chez certaines personnes. Le produit peut accentuer toute condition dermite pré-existante. Le coupures ouvertes, une peau irritée ou abrasive ne devrait pas être exposé à ce produit.

Speedex Universal Activator

	Une entrée dans le système sanguin, via par exemple, des coupures, des abrasions ou des lésions, peut produire des blessures systémiques avec des effets nocifs. Examiner les peau avant l'utilisation du produit et s'assurer que les dommages externes sont correctement protégés.	
Yeux	Le produit à la capacité de provoquer une irritation des yeux et des dommages chez certaines personnes.	
Chronique	Une exposition professionnelle répétée ou prolongée est susceptible de produire des effets cumulatifs sur la santé impliquant des organes ou des systèmes biochimiques.	
	Une exposition de longue durée à des irritants respiratoires peut entraîner des maladies des voies respiratoires impliquant des difficultés à respirer et des problèmes affectant d'autres parties du corps.	
Speedex Universal Activator	TOXICITÉ	IRRITATION
	Pas Disponible	Pas Disponible
di-n-octyltin oxide	TOXICITÉ	IRRITATION
	Oral(Rat) LD50; 2500 mg/kg ^[2]	Peau: aucun effet nocif observé (non irritant) ^[1] Yeux: aucun effet nocif observé (non irritant) ^[1]
dioctyltin dinonanoate	TOXICITÉ	IRRITATION
	Dermique (rat) LD50: >=2000 mg/kg ^[1] Oral(Rat) LD50; >2000 mg/kg ^[1]	Peau: aucun effet nocif observé (non irritant) ^[1] Yeux: aucun effet nocif observé (non irritant) ^[1]
Alkyl silicate	TOXICITÉ	IRRITATION
	Pas Disponible	Pas Disponible
Légende:	1 Valeur obtenue substances Europe de l'ECHA enregistrés de -- Toxicité aiguë 2 Valeur obtenue à partir de la fiche signalétique du fabricant, sauf les données spécifiées soient extraites du RTECS - Registre des effets toxiques des substances chimiques	

dioctyltin dinonanoate	Pour les acides gras aliphatiques (et les sels) Aiguë par voie orale (gavage) Toxicité: Les valeurs de DL50 par voie orale aiguës chez les rats à la fois étaient supérieures à> 2000 mg / kg de poids corporel Les signes cliniques étaient généralement associés à un mauvais état après l'administration de doses élevées (salivation, diarrhée, coloration, horripilation et léthargie) .Il avait pas d'effets défavorables sur le corps poids dans une étude dans certaines études, substance d'essai en excès et / ou une irritation dans le tractus gastro-intestinal a été observée à la nécropsie. potentiel de la peau et une irritation des yeux, avec quelques exceptions indiquées, est la longueur de la chaîne dépendante et diminue avec l'augmentation de la longueur de la chaîne Selon plusieurs régimes de test OCDE les études d'irritation de la peau des animaux indiquent que les acides aliphatiques C6-10 sont fortement irritants ou corrosifs, tandis que l'acide aliphatique C12 est irritant, et les ne sont pas irritants généralement acides aliphatiques C14-22 ou légèrement irritant. Les études d'irritation de la peau humaine en utilisant des expositions plus réalistes (30 minutes, 1 heure ou 24 heures) indiquent que les acides aliphatiques ont suffisante, bonne ou très bonne compatibilité avec la peau. Les études d'irritation des yeux des animaux indiquent que parmi les acides aliphatiques, les acides aliphatiques C8-12 sont irritants pour les yeux alors que les C14-22 acides aliphatiques ne sont pas irritants. potentiel d'irritation des yeux des sels d'ammonium ne suit pas la dépendance de la longueur de la chaîne; les sels d'ammonium C18 sont corrosifs pour les yeux. absorption par voie cutanée: La pénétration in vitro de C10, C12, C14, C16 et C18 des acides gras (comme les solutions de sel de sodium) à travers la peau de rat diminue avec l'augmentation de longueur de chaîne. À 86,73 ug C16 / cm2 et 91,84 ug C18 / cm2, d'environ 0,23% et moins de 0,1% des solutions de savon C16 et C18 est absorbé après 24 h d'exposition, respectivement. Sensibilisation: Aucune donnée de sensibilisation ont été localisés. Répéter la toxicité dose: Dose répétée exposition par voie orale (gavage ou alimentation) aux acides aliphatiques n'a pas entraîné de toxicité systémique avec NOAEL supérieure à la dose limite de 1000 mg / kg de poids corporel. . Mutagénicité Les acides aliphatiques ne semblent pas être mutagène ou clastogène in vitro ou in vivo carcinogénicité Aucune donnée n'a été localisés pour la cancérogénicité des acides gras aliphatiques. Toxicité pour la reproduction Aucun effet sur la fertilité ou sur les organes reproducteurs ou de développement ont été observés effets dans les études sur les acides aliphatiques et les NOAEL correspondent à la dose maximale testée. Le poids de la preuve soutient le manque de potentiel de toxicité pour la reproduction et le développement de la catégorie des acides aliphatiques. Étant donné le grand nombre de substances dans cette catégorie, leur structure chimique étroitement liés, l'évolution attendue des propriétés physico-chimiques, et la similitude des propriétés toxicocinétiques, les deux extrémités de mammifères et aquatiques ont été remplis à l'aide de lecture à travers l'analogue structural le plus proche, et en sélectionnant les plus niveau de l'effet conservateur de substance de support. Les relations structure-activité ne sont pas évidents pour la endpoints. That de toxicité pour les mammifères est, la faible toxicité pour les mammifères de cette catégorie de substances limite la capacité de discerner les effets structurels sur l'activité biologique. Quoiqu'il en soit, l'analogue structurel le plus proche avec la plus grande valeur de l'effet conservateur a été sélectionné pour la lecture à travers. Irritation est observée pour des longueurs de chaîne allant jusqu'à un seuil de coupure » à ou près de 12 atomes de carbone). Métabolisme: Les acides aliphatiques partagent une voie de dégradation commune dans laquelle ils sont métabolisés en acétyl-CoA ou d'autres métabolites clés dans tous les systèmes vivants. voies biologiques communes entraînent des produits de dégradation structurellement similaires, et sont, ainsi que les propriétés physico-chimiques, responsables de comportement environnemental similaires et des profils de risque essentiellement identiques en ce qui concerne la santé humaine. Les différences dans le métabolisme ou la biodégradabilité des composés à chaîne carbone numérotés pairs et impairs ou des composés saturés / insaturés ne sont pas attendus; -même et des composés à chaîne carbonée impaire, et les composés saturés et insaturés sont d'origine naturelle et sont censés être métabolisé et biodégradé de la même manière. Les formes de sels acides et alcalins de l'acide aliphatique homologue devraient avoir de nombreuses propriétés physico-chimiques et toxicologiques similaires quand ils deviennent biodisponible; Par conséquent, les données lues dans est utilisé pour les cas où des données sont disponibles pour la forme acide, mais pas le sel, et vice versa. Dans le tractus gastro-intestinal, les acides et les bases sont absorbés dans la forme non dissociée (de non-ionisée) par simple diffusion ou par diffusion facilitée. Il est prévu que les deux acides et leurs sels seront présents dans (ou converti) la forme acide dans l'estomac. Cela signifie que à la fois l'acide aliphatique ou un sel d'acide
------------------------	--

Speedex Universal Activator

	aliphatique, les mêmes composés entrent finalement l'intestin grêle, où l'équilibre, à la suite d'une augmentation du pH, se déplacera en direction de dissociation (forme ionisée). Par conséquent, la situation sera similaire pour les composés provenant d'acides et donc pas de différences dans l'absorption sont prévues Notez que la saturation ou le niveau est insaturations pas un facteur dans la toxicité de ces substances et ne sont pas un élément essentiel de la lecture à travers processus .. toxicocinétique: Le chiffre d'affaires des agents tensio-actifs [14C] chez le rat a montré qu'il n'y avait pas de différence significative dans le taux ou voie d'excrétion de 14C donnée par l'administration intrapéritonéale ou sous-cutanée. La principale voie d'excrétion était comme 14CO2 dans l'air expiré à 6 h après l'administration. La matière restante a été incorporé dans le corps. les chaînes d'acides gras plus longs sont plus facilement incorporés à des chaînes plus courtes. A ca. 1,55 et 1,64 mg / kg de poids corporel, 71% du C16: 0 et 56% du C18: 0 a été incorporée et 21% et 38% a été excrétée sous forme de 14CO2, respectivement. Glycidyl esters gras acides (SGE), l'un des principaux contaminants des huiles traitées, sont principalement formées lors de l'étape de désodorisation dans le procédé de raffinage d'huiles comestibles et se produisent donc dans la quasi-totalité des huiles comestibles raffinées. Sont des agents cancérigènes potentiels GE, en raison du fait qu'ils hydrolysent facilement dans la forme libre glycidol dans le tractus gastro-intestinal, qui a été trouvé pour induire des tumeurs dans divers tissus de rat. Par conséquent, des efforts importants ont été consacrés à inhiber et éliminer la formation de GE GE contiennent un groupe époxyde terminal commun, mais présentent des compositions d'acides gras différents. Cette classe de composés a été rapporté dans les huiles comestibles après surestimation de 3-monochloropropane-1,2-diol (3-MCPD) des esters d'acides gras analysés par une méthode indirecte, les esters de 3-MCPD ont été étudiés en tant que contaminants de transformation des aliments et sont trouvés dans divers types d'aliments et ingrédients alimentaires, en particulier dans les huiles alimentaires raffinées. 3-monochloropropane-1,2-diol (3-MCPD) et de 2-monochloropropane-1,3-diol (2-MCPD) sont des dérivés chlorés de glycérol (1,2,3-propanetriol). 3- et 2-MCPD et leurs esters d'acides gras sont parmi les chloropropanols non volatiles, le glycidol est associée à la formation et à la décomposition de l'acide 3- et 2-MCPD. Il forme des monoesters d'acides gras (GE) lors du raffinage des huiles végétales. Chloropropanols sont formées dans HVP au cours de l'étape d'hydrolyse à médiation par l'acide chlorhydrique du procédé de fabrication. Dans la production alimentaire, chloropropanols forment à partir de la réaction du chlorure endogène ou ajoutée avec le glycérol ou acylglycérol. Bien que les effets nocifs sur les humains et les animaux ne sont pas démontrés, les hydrolysats correspondants, 3-MCPD et glycidol, ont été identifiés comme cancérigènes génotoxiques rongeurs, entraînant finalement la formation de tumeurs rénales (3-MCPD) et des tumeurs à d'autres sites de tissus (glycidol). Par conséquent, le 3-MCPD et glycidol ont été classés comme « « cancérigènes possibles de l'homme » » (groupe 2B) et « probablement cancérigènes pour l'homme » (groupe 2A), respectivement, par l'Agence internationale pour la recherche sur le cancer (CIRC). Les huiles à base diacylglycérade (DAG) produites par une entreprise ont été bannis du marché mondial en raison de « niveaux élevés » de Ges. Plusieurs rapports ont également suggéré qu'un processus de transformation bidirectionnelle peut se produire non seulement entre glycidol et 3-MCPD mais aussi leurs formes estérifiées en présence d'ions chlorure. Le taux de transformation de glycidol à 3-MCPD est supérieure à celle de 3-MCPD de glycidol dans des conditions acides en présence d'ions chlorure. Les précurseurs de GE à des huiles raffinées ont été identifiées comme acylglycérols partielles, qui est, DAG et monoacylglycérades (MAGs); Toutefois, si elles proviennent aussi de Triglycérides (TAGs) est encore un sujet de débats controversés. Plusieurs auteurs ont noté que pures TAGs ont été stables pendant le traitement thermique (par exemple 235 ° C) pendant 3 h et ne sont donc pas impliqués dans la formation de Ges. Cependant, les résultats expérimentaux ont montré que de petites quantités de GE sont présents dans un modèle d'huile soumis à un traitement thermique consistant à près de 100% TAGs. La formation de GE de TAGs peut être attribuée à la pyrolyse de TAGs à DAG et Mags. En revanche, les esters de 3-MCPD dans les huiles raffinées peuvent être obtenus à partir de TAG. À l'heure actuelle, le mécanisme pour la formation d'intermédiaires GE et la relation entre les GE et les esters de 3-MCPD sont encore inconnus. Aucune donnée toxicologique aiguë significative n'a été identifiée lors de la recherche bibliographique.
Speedex Universal Activator & di-n-octyltin oxide & dioctyltin dinonanoate	Des symptômes de type asthmatique peuvent persister pendant des mois, voire des années, après la fin de l'exposition à la substance. Cela peut être dû à un état non allergique connu sous le nom de syndrome de dysfonctionnement réactif des voies aériennes (syndrome de Brooks) qui peut survenir à la suite d'une exposition à des niveaux élevés de composé très irritant. Les principaux critères de diagnostic du syndrome de Brooks comprennent l'absence de maladie respiratoire antérieure, chez un individu non atopique, avec apparition soudaine de symptômes persistants de type asthmatique dans les minutes ou les heures suivant une exposition documentée à l'irritant. Un schéma de flux d'air réversible, sur spirométrie, avec la présence d'une hyperréactivité bronchique modérée à sévère sur le test de provocation à la méthacholine et l'absence d'inflammation lymphocytaire minimale, sans éosinophilie, ont également été inclus dans les critères de diagnostic du syndrome de Brooks. Le syndrome de Brooks (ou l'asthme) à la suite d'une inhalation irritante est un trouble peu fréquent dont les taux sont liés à la concentration et à la durée de l'exposition à la substance irritante. La bronchite industrielle, en revanche, est un trouble qui survient à la suite d'une exposition due à de fortes concentrations de substance irritante (souvent de nature particulière) et qui est complètement réversible après la fin de l'exposition. Ce trouble est caractérisé par une dyspnée, une toux et une production de mucus.

toxicité aiguë	✓	Cancérogénicité	✗
Irritation / corrosion	✓	reproducteur	✗
Lésions oculaires graves / irritation	✓	STOT - exposition unique	✓
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	✗	STOT - exposition répétée	✓
Mutagénéité	✗	risque d'aspiration	✗

Légende: ✗ – Les données pas disponibles ou ne remplit pas les critères de classification
✓ – Données nécessaires à la classification disponible

11.2 Informations sur les autres dangers

11.2.1. Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucune preuve de propriétés perturbatrices endocriniennes n'a été trouvée dans la littérature actuelle.

11.2.2. Autres informations

Voir La Section 11.1

SECTION 12 Informations écologiques

12.1. Toxicité

Speedex Universal Activator	ENDPOINT	Durée de l'essai (heures)	espèce	Valeur	source
	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible
di-n-octyltin oxide	ENDPOINT	Durée de l'essai (heures)	espèce	Valeur	source
	EC50	72h	Les algues ou d'autres plantes aquatiques	>0.002mg/l	2
	EC50	48h	crustacés	>0.21mg/l	2
	NOEC(ECx)	24h	crustacés	0.001mg/l	2
	LC50	96h	Poisson	>0.09mg/l	2
dioctyltin dinonanoate	ENDPOINT	Durée de l'essai (heures)	espèce	Valeur	source
	EC50	96h	Les algues ou d'autres plantes aquatiques	89mg/l	2
	EC50	72h	Les algues ou d'autres plantes aquatiques	0.17mg/l	2
	EC10(ECx)	72h	Les algues ou d'autres plantes aquatiques	>0.014mg/L	2
	LC50	96h	Poisson	>5.8mg/l	2
	EC50	48h	crustacés	0.17mg/l	2
Alkyl silicate	ENDPOINT	Durée de l'essai (heures)	espèce	Valeur	source
	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible
Légende:	Extrait de 1. Donnees de toxicite de IUCLID 2. Substances enregistrees par ECHA en Europe - informations ecotoxicologiques - Toxicite aquatique 4. Base de donnees ECOTOX de l'Agence de protection de l'environnement (EPA) des Etats-Unis- Donnees de toxicite aquatique 5. Donnees d'evaluation des risques aquatiques ECETOC 6. NITE (Japon) - Donnees de bioconcentration 7. METI (Japon) - Donnees de bioconcentration				

Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

NE PAS PERMETTRE au produit d'entrer en contact avec les eaux de surface ou les zones intertidales en-dessous de la moyenne de la marque supérieure. Ne pas contaminer l'eau durant le nettoyage ou l'élimination de l'équipement de nettoyage.

Les déchets résultants de l'utilisation du produit doivent être éliminés sur un ou des sites approuvés.

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

12.2. Persistance et dégradabilité

Composant	Persistance: Eau/Sol	Persistance: l'air
di-n-octyltin oxide	HAUT	HAUT

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Composant	Bioaccumulation
di-n-octyltin oxide	BAS (BCF = 100)
dioctyltin dinonanoate	BAS (LogKOW = 12.16)

12.4. Mobilité dans le sol

Composant	Mobilité
di-n-octyltin oxide	BAS (Log KOC = 202700)

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

	P	B	T
Des données disponibles	non disponible	non disponible	non disponible
PBT	✗	✗	✗
vPvB	✗	✗	✗
Critères PBT remplis?	non		
vPvB	non		

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucune preuve de propriétés perturbatrices endocriniennes n'a été trouvée dans la littérature actuelle.

12.7. Autres effets néfastes

Aucune preuve de propriétés d'épuisement de l'ozone n'a été trouvée dans la littérature actuelle.

SECTION 13 Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Élimination du produit / emballage	Éliminer les déchets conformément à la législation en vigueur.Des réglementations spécifiques à chaque payspeuvent s'appliquer. Ce produit peut être éliminé avec lesordures ménagères conformément aux règlements officielsen contact avec des entreprises agréées en charge de l'éliminationde déchets et des autorités compétentes. (Ne jeterque les emballages totalement vides.)
Options de traitement des déchets	Pas Disponible
Options d'élimination par les égouts	Pas Disponible

SECTION 14 Informations relatives au transport

Etiquettes nécessaires

Polluant marin	aucun
----------------	-------

Transport terrestre (ADR): NON REGLEMENTE PAR LE CODE DES TRANSPORTS CONCERNANT LES MARCHANDISES DANGEREUSES

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification	N'est pas applicable	
14.2. Nom d'expédition des Nations unies	N'est pas applicable	
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	classe	N'est pas applicable
	Danger subsidiaire	N'est pas applicable
14.4. Groupe d'emballage	N'est pas applicable	
14.5. Dangers pour l'environnement	N'est pas applicable	
14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Identification du risque (Kemler)	N'est pas applicable
	Code de classification	N'est pas applicable
	Etiquette de danger	N'est pas applicable
	Dispositions particulières	N'est pas applicable
	quantité limitée	N'est pas applicable
	Code tunnel de restriction	N'est pas applicable

Transport aérien (ICAO-IATA / DGR): NON REGLEMENTE PAR LE CODE DES TRANSPORTS CONCERNANT LES MARCHANDISES DANGEREUSES

14.1. Numéro ONU	N'est pas applicable	
14.2. Nom d'expédition des Nations unies	N'est pas applicable	
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	Classe ICAO/IATA	N'est pas applicable
	ICAO / IATA Danger subsidiaire	N'est pas applicable
	Code ERG	N'est pas applicable
14.4. Groupe d'emballage	N'est pas applicable	
14.5. Dangers pour l'environnement	N'est pas applicable	
14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Dispositions particulières	N'est pas applicable
	Instructions d'emballage pour cargo uniquement	N'est pas applicable

Speedex Universal Activator

	Maximum Qté / Paquet pour cargo uniquement	N'est pas applicable
	Instructions d'emballage pour cargo et vaisseaux passagers	N'est pas applicable
	Quantité maximale Passager et Cargo / Paquet	N'est pas applicable
	Qté de paquets limités dans avion passager et de cargaison	N'est pas applicable
	Quantité Limitée Quantité maximale Passager et Cargo / Paquet	N'est pas applicable

Transport maritime (IMDG-Code / GGVSee): NON REGLEMENTE PAR LE CODE DES TRANSPORTS CONCERNANT LES MARCHANDISES DANGEREUSES

14.1. Numéro ONU	N'est pas applicable	
14.2. Nom d'expédition des Nations unies	N'est pas applicable	
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	Classe IMDG	N'est pas applicable
	IMDG Danger subsidiaire	N'est pas applicable
14.4. Groupe d'emballage	N'est pas applicable	
14.5 Dangers pour l'environnement	N'est pas applicable	
14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	N° EMS	N'est pas applicable
	Dispositions particulières	N'est pas applicable
	Quantités limitées	N'est pas applicable

Le transport fluvial (ADN): NON REGLEMENTE PAR LE CODE DES TRANSPORTS CONCERNANT LES MARCHANDISES DANGEREUSES

14.1. Numéro ONU	N'est pas applicable	
14.2. Nom d'expédition des Nations unies	N'est pas applicable	
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	N'est pas applicable	N'est pas applicable
14.4. Groupe d'emballage	N'est pas applicable	
14.5. Dangers pour l'environnement	N'est pas applicable	
14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Code de classification	N'est pas applicable
	Dispositions particulières	N'est pas applicable
	Quantités Limitées	N'est pas applicable
	Équipement requis	N'est pas applicable
	Feu cônes nombre	N'est pas applicable

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

14.7.1. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

N'est pas applicable

14.7.2. Transport en vrac conformément à l'annexe V et MARPOL Code IMSBC

Nom du produit	Grouper
di-n-octyltin oxide	Pas Disponible
dioctyltin dinonanoate	Pas Disponible
Alkyl silicate	Pas Disponible

14.7.3. Transport en vrac conformément aux dispositions du Code IGC

Nom du produit	Type de navire
di-n-octyltin oxide	Pas Disponible
dioctyltin dinonanoate	Pas Disponible
Alkyl silicate	Pas Disponible

Speedex Universal Activator

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

di-n-octyltin oxide Est disponible dans les textes réglementaires suivants

Chemical Footprint Project - Chemicals of High Concern List

EU European Chemicals Agency (ECHA) Community Rolling Action Plan (CoRAP) List of Substances

Europe EC Inventory

Europe European Customs Inventory of Chemical Substances- ECICS

European Union - European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances (EINECS)

International WHO List of Proposed Occupational Exposure Limit (OEL) Values for Manufactured Nanomaterials (MNMS)

Switzerland Occupational Exposure Limits (German)

dioctyltin dinonanoate Est disponible dans les textes réglementaires suivants

Chemical Footprint Project - Chemicals of High Concern List

Europe EC Inventory

European Union - European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances (EINECS)

Switzerland Occupational Exposure Limits (German)

Alkyl silicate Est disponible dans les textes réglementaires suivants

N'est pas applicable

Informations Réglementaires Supplémentaires

N'est pas applicable

Cette fiche de données de sécurité est conforme à la législation européenne suivante et de ses adaptations - dans la mesure applicable - : les directives 98/24 / CE, - 92/85 / CEE, - 94/33 / CE, - 2008/98 / CE, - 2010/75 / UE; Règlement (UE) 2020/878; Règlement (CE) n ° 1272/2008 mis à jour par ATPs.

Informations Selon 2012/18 / UE (SEVESO III):

Seveso Catégorie	P5a, P5b, P5c
------------------	---------------

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée par le fournisseur pour la substance ou le mélange.

État de l'inventaire national

Inventaire national	Statut
Australie - AIC / Australie non-utilisation industrielle	Oui
Canada - DSL	Oui
Canada - NDSL	Non (di-n-octyltin oxide; dioctyltin dinonanoate)
Chine - IECSC	Oui
Europe - EINEC / ELINCS / NLP	Oui
Japon - ENCS	Oui
Corée - KECI	Oui
Nouvelle-Zélande - NZIoC	Oui
Philippines - PICCS	Oui
É.-U.A. - TSCA	Toutes les substances chimiques de ce produit ont été désignées comme 'Actives' dans l'inventaire TSCA
Taiwan - TCSI	Oui
Mexique - INSQ	Non (di-n-octyltin oxide; dioctyltin dinonanoate)
Vietnam - NCI	Oui
Russie - FBEPH	Non (dioctyltin dinonanoate)
Légende:	Oui = Tous les ingrédients figurent dans l'inventaire Non = Un ou plusieurs des ingrédients répertoriés dans le CAS ne figurent pas dans l'inventaire. Ces ingrédients peuvent être exemptés ou devront être enregistrés.

SECTION 16 Autres informations

date de révision	03/07/2024
date initiale	12/01/2022

Codes pleine de risques de texte et de danger

H331	Toxique par inhalation.
------	-------------------------

Résumé de la version SDS

Version	Date de mise à jour	Sections mises à jour
3.4	03/07/2024	Identification des dangers - Classification, Mesures de lutte contre l'incendie - Pompier (média d'extinction), Mesures de lutte contre l'incendie - Pompier (incendie / risque d'explosion), Composition/informations sur les composants - Ingrédients, Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle - Déversement (mineur), Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise - Utilisation

autres informations

La classification de la préparation et de ses composants individuels est basée sur des sources officielles et faisant autorité, ainsi que sur un examen indépendant par le comité de classification de Chemwatch en utilisant des références bibliographiques disponibles.

La fiche de données de sécurité (SDS) est un outil de communication des dangers et doit être utilisée pour aider à l'évaluation des risques. De nombreux facteurs déterminent si les dangers signalés représentent des risques sur le lieu de travail ou dans d'autres environnements. Les risques peuvent être déterminés en fonction des scénarios d'exposition. L'échelle d'utilisation, la fréquence d'utilisation et les contrôles techniques actuels ou disponibles doivent être pris en compte. Pour des conseils détaillés sur les équipements de protection individuels, se référer aux standards CEN de l'UE suivants :

EN 166 - Protection individuelle des yeux

EN 340 - Vêtements de protection

EN 374 - Gants de protection contre les produits chimiques et les micro-organismes.

EN 13832 - Protection des chaussures contre les produits chimiques

EN 133 - Protection individuelle pour la respiration

Définitions et abréviations

- PC—TWA: Concentration admissible - Moyenne pondérée dans le temps
- PC—STEL: Concentration admissible - Limite d'exposition à court terme
- IARC: Centre international de recherche sur le cancer
- ACGIH: Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux
- STEL: Limite d'exposition à court terme
- TEEL: Limite d'exposition d'urgence temporaire.
- IDLH: Concentrations immédiatement dangereuses pour la vie ou la santé
- ES: Norme d'exposition
- OSF: Facteur de sécurité contre les odeurs
- NOAEL: Niveau sans effet indésirable observé
- LOAEL: Niveau le plus bas d'effets indésirables observés
- TLV: valeur limite du seuil
- LOD: Limite de détection
- OTV: Valeur seuil de l'odeur
- BCF: Facteurs de bioconcentration
- BEI: Indice d'exposition biologique
- DNEL: Niveau sans effet dérivé
- PNEC: Concentration prédite sans effet
- MARPOL: Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires
- IMSBC: Code maritime international des cargaisons solides en vrac
- IGC: Code international des navires transportant des gaz liquéfiés
- IBC: Code international des produits chimiques en vrac

- AIIC: Inventaire australien des produits chimiques industriels
- DSL: Liste des substances domestiques
- NDSL: Liste des substances non domestiques
- IECSC: Inventaire des substances chimiques existantes en Chine
- EINECS: Inventaire Européen des Substances Chimiques Commerciales Existantes
- ELINCS: Liste Européenne des Substances Chimiques Notifiées
- NLP: Non plus des polymères
- ENCS: Inventaire des substances chimiques existantes et nouvelles
- KECI: Inventaire coréen des produits chimiques existants
- NZIoC: Inventaire des produits chimiques de la Nouvelle-Zélande
- PICCS: Inventaire philippin des produits et substances chimiques
- TSCA: loi sur le contrôle des substances toxiques
- TCSI: Inventaire des substances chimiques de Taïwan
- INSQ: Inventaire national des substances chimiques
- NCI: Inventaire national des produits chimiques
- FBEPH: Registre russe des substances chimiques et biologiques potentiellement dangereuses

Classification et procédure utilisée pour dériver la classification des mélanges selon le règlement (EC) 1272/2008 [CLP]

Classification selon le règlement (CE) n ° 1272/2008 [CLP] et modifications	Procédure de classification
Liquides inflammables, catégorie de danger 3, H226	Jugement d'expert

Classification selon le règlement (CE) n ° 1272/2008 [CLP] et modifications	Procédure de classification
Corrosif/irritant pour la peau, catégorie de danger 2, H315	Jugement d'expert
Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie de danger 2, H319	Jugement d'expert
Toxicité aiguë (par inhalation), catégorie de danger 4, H332	Jugement d'expert
Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique, catégorie de danger 3, Irritation des voies respiratoires, H335	Jugement d'expert
Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique, catégorie de danger 2, H371	Jugement d'expert
Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition répétée, catégorie de danger 2, H373	Méthode de calcul
Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, catégorie 4, H413	Méthode de calcul

Alimenté par AuthorITe, de Chemwatch.